fédération française de canoë-kayak

canoë-kayak information

N° 96 - FEVRIER 2003

ÉDITO

Le colloque du développement en région des 7 et 8 décembre, jumelé aux plénières, a été l'occasion d'inaugurer une nouvelle formule, avec la participation des présidents de comités départementaux. Le contenu de ce colloque était centré sur les grands chantiers en cours, et la mise en exergue de « Projet Défis ». La mise en œuvre de ces défis doit nous permettre de « penser » le Canoë-Kayak de la décennie à venir, et d'anticiper la décentralisation. Il importe donc que chacun se sente concerné et mesure l'importance de ce défi, pour d'une part améliorer ses performances en interne, et d'autre part rendre plus efficaces les relations avec les collectivités locales et territoriales et les partenaires privés, dans le respect de nos valeurs.

En ce qui concerne les grands chantiers de la FFCK, sans vouloir être exhaustif, il convient de rappeler les principaux thèmes évoqués :

- D'une Pagaie A L'autre : la fédération est entrée dans une logique de développement de l'Ecole française de canoë-kayak. Une première phase vient d'être franchie avec la sortie du Guide de l'Animateur-Entraîneur. Une deuxième est en cours avec le document D'une Pagaie A L'autre (DPAL). Au delà d'un document à disposition des cadres, cela se propose d'être une démarche évolutive et originale d'enseignement à travers trois thèmes dont l'importance n'est plus à démontrer : Technique, Sécurité, Environnement, intégrant une progression basée sur Pagaies Couleurs. Parallèlement, une réflexion s'est engagée en ce qui concerne les diplômes fédéraux et les labels clubs.

- protection des usagers : l'année 2002 se caractérise par une baisse significative des accidents. Cette baisse, bien qu'aucune donnée scientifique ne puisse le valider, peut être imputable à une vigilance accrue de la part des dirigeants et cadres, mais aussi à de meilleures conditions de navigations que celles que nous avons connus après la tempête de décembre 1999. Il convient bien sûr de rester prudent et vigilant. Cette vigilance doit être facilitée par la mise en œuvre des prérogatives émises par le Conseil national de protection des usagers (CNPU), et la création des Conseil régional de protection des usagers (CRPU) pour une meilleure prise en compte des spécificités régionales. Cette vigilance doit se retrouver aussi au niveau des départements, à travers une présence active dans les Commissions départementales des espaces sites et itinéraires (CDESI) qui vont progressivement voir le jour. Cette présence permettra d'être plus pertinent dans nos demandes de préservation et d'aménagement de sites, de création d'ouvrages, de signalétique… et pour la reconnaissance du classement de nos parcours, puisque le décret l'article 43 qui précise notamment les activités qui se déroulent dans un environnement spécifique (activités à risques) de la loi sur le sport reconnaît la FFCK comme autorité compétente.

- formation : les premières formations au Brevet professionnel (BP) doivent s'ouvrir à la rentrée de septembre. Nouveau diplôme de niveau IV, il devrait progressivement remplacer le Brevet d'Etat premier degré. Cette nouveauté nous amène à repenser les diplômes fédéraux, et notamment le monitorat, pour que dans le cadre de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), celui-ci permette d'obtenir par validation un certain nombre d'unités constitutives du BP.

L'année 2003 apparaît donc riche en projets, mais les défis ne seront véritablement relevés que si un maximum de structures participent à cette démarche d'évolution, qui doit être interactive, pour que chacun y trouve son compte, dans le respect des différences.

Vincent HOHLER
Vice-Président

SOMMAIRE

EDITO..... page 1
Calendrier..... page 2
Infos actualités..... pages 2-3
Vie des structures..... pages 4 à 6
Info Commissions..... page 7
Evénements..... pages 8 à 10
Spécial calendriers..... pages 11 à 22
Infos formation..... page 23
Vie associative..... pages 24 à 30
Haut-niveau..... page 31
Boutique..... page 32

2002 : poster "Champions du Monde Descente" 2002 : poster "Podium"

LA FFCK AU 42ème SALON NAUTIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Comme chaque année depuis près de 25 ans, la Fédération Française de Canoë-Kayak était présente au 42ème Salon nautique, où elle a pu répondre aux interrogations des pratiquants avérés ou potentiels. Le stand FFCK se trouvait au bord du bassin, dans le village canoë-kayak, hall 2.2.

© FFCK

Visite de Jean-François LAMOUR, ministre des Sports

Jeudi 12 décembre, Jean-François LAMOUR s'est rendu sur le stand de la Fédération Française de Canoë-Kayak. Accueilli par Christian HUNAUT, président de la FFCK, il a pu découvrir nos différentes activités et saluer la sortie du Guide de l'Animateur-Entraineur.

AGENDA DU PRESIDENT

Octobre

2	CNOSF	Conseil national d'aménagement du territoire (CNADT)
4	siège	Réunion sur les statuts
4	siège	Bureau exécutif
10	St Brieuc	Création de la première commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI)
11-20	Polynésie	Rencontres avec les acteurs du Va'a (fédération, ministère)

Novembre

3	Cesson	Championnat de France des clubs de Slalom
6	CNOSF	CNADT
6	Paris	Rencontre avec la fédération Leo Lagrange
7	siège	Bureau exécutif
13	siège	Rencontre avec la commission patrimoine nautique
15	siège	Bureau exécutif
16	Nogent	Conseil fédéral
19	siège	Rencontre avec la commission Slalom
19	INSEP	Rencontre avec le GIP Sport d'élite et Préparation olympique (SEPO)
20	CNOSF	Réunion du Comité national des espaces sites et itinéraires (CNESI)
20	CNOSF	Conseil d'administration
20	ministère	Rencontre avec le ministre des Sports
23	Tremeven	Assemblé générale du comité régional Bretagne
28	CNOSF	Prix du Fair Play
30	Vichy	Assemblée constitutive de l'association des propriétaires et gestionnaires d'Espaces Eau vive

Décembre

4	CNOSF	CNADT
5	CNOSF	Rencontre avec le comité régional de Nouvelle Calédonie
5	siège	Bureau exécutif
7-8	INSEP	Assises du canoë kayak
8	Paris	Etats généraux du sport
11	Joinville	Rencontre avec l'UCPA
17	CNOSF	CNADT
18	Chambéry	Bilan du championnat du Monde de Slalom
20	Joinville	Rencontre avec la Fédération française des sociétés d'aviron
20	siège	Bureau exécutif

Janvier

6	Paris	Vœux du président de la République
8	CNOSF	Vœux du président du CNOSF
9	Paris	Vœux du président du Conseil régional d'Ile de France
10	siège	Réunion sur les statuts
10	siège	Bureau exécutif
13	St Brieuc	Témoignage sur la méthodologie de projet (DDJS)
15	Paris	Vœux du ministre des Sports
22	CNOSF	Réunion des présidents de fédérations olympiques
23	Parc du Morvan	Assemblée constitutive du comité d'organisation de Chalaux 2005
24	siège	Bureau exécutif
25	siège	Conseil fédéral et commission sportive
26	siège	Commission Slalom
27	ministère	Réunion FNDS
29	CNOSF	Suite des Etats généraux : aménagement du territoire
30	CNOSF	Suite des Etats généraux : rôle social et éducatif – ressources humaines
31	Besançon	Rencontre avec le président de la communauté d'agglomération

Février

1	Ancerville	Assemblé générale du comité régional de Lorraine
5	CNOSF	Séminaire des présidents de fédérations

CALENDRIER

15-16 février 2003
Kayak Polo
Journée Championnat de France Féminin - A déterminer
Slalom
International Slalom - Lannion - Bretagne
Sélection N2 - Réals Cessenon - Languedoc Roussillon

16 février 2003
Kayak Polo
Journée N2 - Zone B - Tarbes - Midi Pyrénées
Journée N2 - Zone A - Thury Harcourt - Normandie
Journée N2 - Zone A - Strasbourg - Alsace
Journée N2 - Zone B - Pontivy - Bretagne

23 février 2003
Slalom
Sélection N2 - Lathus - Poitou Charentes

1er et 2 mars 2003
Slalom
Sélection Championnat de France N1 - Quimperlé - Bretagne

2 mars 2003
Descente
Sélection Championnat de France N1 - Rabodanges - Normandie
Kayak Polo
Journée Championnat de France N1 - Talence - Aquitaine
Journée Championnat de France N1 - Condé sur Vire - Normandie

8 et 9 mars 2003
Environnement
Ouverture de la Pêche

15 et 16 mars 2003
Course en Ligne
Championnat Interrégional Fond Monoplace - Redon - Bretagne
Championnat Interrégional Fond Monoplace - Boulogne sur Mer - Nord Pas de Calais
Championnat Interrégional Fond Monoplace - Le Grau du Roi - Languedoc Roussillon
Kayak Polo
Journée Championnat de France Féminin - A déterminer
Journée N 2 - Zone B - Château Thébaud - Pays de Loire
Journée N2 - Zone A - Chelles - Ile de France
Descente
Sélection Interrégionale de la Bruche - Molsheim - Alsace

22 et 23 mars 2003
Slalom
Sélection N2 - Cesson Sévigné - Bretagne
Sélection N2 - Orthez - Aquitaine
Descente
Sélection Championnat de France N1 - Sprint - St Pierre de Bœuf - Rhône Alpes

29 et 30 mars 2003
Freestyle
Freestyle d'Estaing - Estaing - Midi Pyrénées
Merathon
Sélection Championnat de France N1 - Ploudalmezeau - Bretagne
Wave Ski
Sélection Championnat de France N1 - Plouharnel Quiberon - Bretagne

30 mars 2003
Course en Ligne
Championnat de France Fond Monoplace - Vesoul - Franche Comté
Kayak Polo
Journée Championnat de France N1 - St Grégoire - Bretagne
Journée Championnat de France N1 - Agen - Aquitaine

5 avril 2003
Réunion
Assemblée générale - Paris – Ile de France

12 et 13 avril 2003
Slalom
Sélection N2 - Annemasse - Rhône Alpes
Sélection N2 - Tournon - Centre
Kayak Polo
Journée Championnat de France Féminin - A déterminer

13 avril 2003
Kayak Polo
Journée N2 - Zone A - Louvroil - Nord Pas de Calais
Journée N2 - Zone A - Condé sur Vire - Normandie
Journée N2 - Zone B - Cestas - Aquitaine
Journée N2 - Zone B - Lochrist - Bretagne

19 au 21 avril 2003
Slalom
Sélection Championnat de France N1 - Foix - Midi Pyrénées
Kayak Polo
Tournoi International du Pas de Calais - St Omer - Nord Pas de Calais
Descente
Championnat de France J/S/V et Cadets - Sprint - Treignac - Limousin
Merathon
Sélection Championnat de France N1 - Brest - Bretagne
Sélection Championnat de France N1 - Marseille - Alpes Provence
Wave Ski
Sélection Championnat de France N1 - Anglet - Aquitaine

26 et 27 avril 2003
Course en Ligne
Régate Internationale de Boulogne - Boulogne sur Mer - Nord Pas de Calais
Kayak Polo
Journée Championnat de France N1 - Décines - Rhône Alpes
Journée N2 - Zone A - St Omer - Nord Pas de Calais
Journée N2 - Zone B - Chateau Thébaud - Pays de Loire

27 avril 2003
Kayak Polo
Journée Championnat de France Féminin - A déterminer
Journée Championnat de France N1 - St Omer - Nord Pas de Calais
Journée Championnat de France N1 - Lochrist - Bretagne

QUOI DE NEUF SUR LE WEB

Animer pour gagner : Guide de l'Animateur Entraîneur
Le Guide de l'Animateur-Entraîneur : Comment ça marche ?
Retrouvez la présentation de ce document, les actualités, les colloques et des fiches pratiques vierges à télécharger.
Vous trouverez ces pages en cliquant sur la couverture du guide, située en page d'accueil du site Internet fédéral www.ffcanoe.asso.fr

« Mettons nous aux défis »
Les premiers projets de développement produits par le club d'Eymoutiers (Limousin), le comité départemental du Pas de Calais et le comité régional Bourgogne sont téléchargeables dans le module « Mettons nous aux défis » accessible sur la page d'accueil.

Championnat du Monde de Wave-Ski
En attendant le site Internet officiel, les pages « Actualités » du site fédéral accueillent le programme prévisionnel et un lien vers une webcam qui permet de visualiser la vague sur laquelle se dérouleront les épreuves du 24 octobre au 1er novembre 2003.

Fréquentation
Le site Internet de la Fédération française de canoë-kayak a connu une excellente année 2002 avec 283 600 visites et une moyenne annuelle de 800 visites par jour. www.ffcanoe.asso.fr a progressé de 17 224 visites pour le mois de janvier 2002 à 24 000 visites pour le mois de décembre 2002.
Cette augmentation est soutenue par e-ffcanoe, la lettre électronique du site Internet fédéral, dont le nombre d'abonnés a doublé depuis son lancement : 987 abonnés au 31 décembre 2002 contre 493 en mars 2002.

ET SI LES ADHERENTS IMAGINAIENT LA CARTE CANOE PLUS 2004 ?

Conformément à une décision du Bureau exécutif du 28 mars 2002, la FFCK organise un concours pour définir le visuel de la prochaine Carte Canoë Plus. Outre son utilisation sur la carte elle-même, ce visuel et ses déclinaisons déterminent la ligne graphique annuelle des éditions fédérales. Pour participer, il suffit de faire parvenir avant le 31 mai 2003 à la FFCK – opération Canoë Plus 2004 – 87 quai de la Marne – BP 58 – 94344 Joinville le Pont Cedex
- un dessin ou une peinture traditionnels : œuvre originale d'une dimension minimale de 21 x 21 cm minimum (50 x 65 cm maximum)

Plus de renseignements dans le Guide Canoë Plus 2003 ou sur le site Internet fédéral (règlement téléchargeable)

UN NOUVEAU VitAL

Après le VitAL « classique » créé en 1998 et rejoint en 2001 par la version sit on top nommé VitAL'top, voici le VitAL Iroise. Comme le précédent, ce nouveau concept de bateau VitAL est le fruit de la collaboration entre la Fédération Française de Canoë-Kayak, le comité régional de Bretagne et le fabricant Polyform. Cette version pontée, où les genoux sont calés, s'adapte plus aisément à la pratique en mer ou eau vive de type Merathon longue distance. Le VitAL Iroise est exclusivement commercialisé par Polyform alors que les deux premiers bateaux sont également distribués par JFK.

« LA SANTE VIENT EN MANGEANT »

Le guide alimentaire du programme national nutrition santé « La santé vient en mangeant, le guide alimentaire pour tous » peut aider les clubs, comités et sportifs dans leur apprentissage des bonnes habitudes alimentaires. Ce guide répond à la demande d'éclairages de la population face à la multiplication de messages parfois contradictoires sur la nutrition. Il apporte une information scientifiquement validée, de manière ludique et conviviale.
La série de 25 portraits du guide correspond à quelques situations caractéristiques dans lesquelles chacun peut se reconnaître. Ce mode d'organisation permet ainsi une utilisation personnalisée et ludique du guide. Chaque portrait s'articule autour de rubriques proposant des conseils et astuces prenant en compte à la fois le mode de vie, les habitudes alimentaires et les goûts de chacun mais aussi la protection de sa santé et celle de ses proches. Repères de consommation et recettes gourmandes sont donc étroitement associés dans ce guide.
Ce guide est téléchargeable sur le site Internet fédéral dans la rubrique santé
Contact et commandes :
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
2, rue Auguste-Comte
BP 51 - 92174 Vanves cedex
Téléphone : 01 41 33 33 33
Télécopie : 01 41 33 33 91
E-Mail : edif@inpes.sante.fr

ANDRE MALICET NOUS A QUITTE

à gauche, Yvette MALICET
à droite, André MALICET

Le 28 septembre 2002, notre ami André MALICET disparaissait, emporté par une terrible maladie. Il a affronté la souffrance avec un immense courage.
André et Yvette MALICET ont été les premiers champions du Monde en C2 Mixte en 1959 à Treignac sur la Vézère. L'équipe de France avait brillé particulièrement en C2 Mixte avec trois équipes sur le podium :
1er André et Yvette MALICET
2ème Annick et Guy GITTON
3ème Henriette GUETTE et Jean OLRY
André et Yvette, surnommés Gaf et Gaffette, étaient un couple très unis. L'échange de leur regard sur la photo prise pendant les championnat du Monde montre l'intensité de leurs sentiments l'un pour l'autre. Unis par le canoë, ils le sont restés tout au long de leur vie.
La simplicité et la gentillesse de ces deux grands champions ont laissé dans la mémoire de l'équipe de France de 1959 un souvenir emprunt d'amitié et d'émotion.
La disparition d'un membre de la grande famille du canoë-kayak et de l'Amicale des Internationaux Français du Canoë-Kayak nous plonge dans une grande tristesse. Nous pensons à André, mais aussi à Yvette qui doit surmonter un moment bien difficile et une grande solitude.

Georges DRANSART
Vice-président de l'AIFCK

STATISTIQUES FEDERALES AU 1er JANVIER 2003

Une nouvelle présentation des statistiques sur le site Extranet vous permet de voir à chaque instant l'évolution des titres délivrés par chaque structure, mais aussi le nombre de structures à jour de leur cotisation. Ci-dessous, le tableau correspondant à l'ensemble des régions nous permet de constater :
- une progression de plus de 1O% des Cartes Canoë Plus,
- le manque de sérieux des membres associés qui ne règlent pas leurs cotisations
- l'absence totale de commandes de Pass' Canoë.

A chaque niveau vous pouvez obtenir ces statistiques, par département ou par club.

Comité régional	Affiliés et agréés 2002	Affiliés et agréés 2003	CC+ au 01-01-2002	CC+ au 01-01-2003	Evolution CC+ 2003/2002	Carte Découverte	Pass' Canoë	Pagaies Couleurs	Total titres
1 Alpes Provence	39	25	546	628	115.02%	300	0	40	968
2 Alsace	22	15	534	759	142.13%	1250	0	128	2137
3 Aquitaine	50	49	1189	1452	122.12%	100	0	105	1657
4 Pays de la Loire	50	46	1716	1887	109.97%	700	0	144	2731
5 Auvergne	17	14	324	359	110.80%	0	0	0	359
6 Bourgogne	36	31	507	895	176.53%	200	0	145	1240
7 Bretagne	83	67	2718	3100	114.05%	550	0	306	3956
8 Centre	37	35	976	961	98.46%	100	0	0	1061
9 Champagne Ardenne	26	23	613	763	124.47%	50	0	20	833
10 Côte d'Azur	20	18	646	688	106.50%	750	0	50	1488
12 Nord Pas de Calais	32	31	649	727	112.02%	450	0	30	1207
13 Franche Comté	27	23	416	605	145.43%	100	0	10	715
14 Ile de France	50	43	1687	1821	107.94%	700	0	500	3021
15 Languedoc Roussillon	25	22	482	633	131.33%	600	0	130	1363
16 Limousin	15	15	246	314	127.64%	150	0	0	464
17 Lorraine	23	22	750	920	122.67%	650	0	100	1670
18 Rhône Alpes	58	48	1180	1282	108.64%	1150	0	35	2467
19 Midi Pyrénées	43	38	719	902	125.45%	450	0	130	1482
20 Normandie	39	37	1128	1384	122.70%	250	0	20	1654
21 Picardie	23	19	478	550	115.06%	350	0	10	910
22 Poitou Charentes	35	29	792	864	109.09%	250	0	65	1179
25 Réunion	6	6	128	184	143.75%	400	0	170	754
26 Corse	5	3	25	20	80.00%	100	0	0	120
8 Martinique	2	2	0	20	-	0	0	0	20
29 Guyane & Pirogue	5	5	178	196	110.11%	750	0	0	946
30 St Pierre et Miquelon	0	0	0	0	-	0	0	0	0
31 Mayotte	0	0	0	0	-	0	0	0	0
32 Nouvelle Calédonie	0	0	0	0	-	0	0	0	0
33 Polynésie	0	0	0	0	-	0	0	0	0
34 Wallis et Futuna	1	0	0	0	-	0	0	0	0
99 Adhérents FFCK	2	2	16	16	100.00%	0	0	0	16
TOTAL	**781**	**677**	**18750**	**22073**	**117.72%**	**10400**	**0**	**2163**	**34636**

2002 : RECORD DE TITRES FEDERAUX

La saison 2002 constitue un nouveau record pour les adhésions de la Fédération Française de Canoë-Kayak. En effet, celle-ci s'est clôt sur un nombre de 133 175 titres contre 130 504 en 2001, soit une augmentation de 2%.

Tous les titres en augmentation par rapport à 2001 : que ce soit la Carte Canoë Plus (29 474), la Carte Découverte (89 320) ou le passeport régional (2 893), tous les titres d'adhésion ont connu une progression de 1 à 50% en 2002.

Une fidélité en hausse : 67% des adhérents 2002 l'étaient déjà en 2001 (+2% par rapport à la saison précédente). La représentation féminine des adhérents est de 35% tandis que les jeunes de -14 ans sont à hauteur de 25% (chiffres stables par rapport à 2001).

ASSISES DU CANOË-KAYAK : UNE DATE UNIQUE POUR 3 RENDEZ-VOUS

Les 7 et 8 décembre, les **Assises du canoë-kayak** ont été l'occasion de grouper, en un week-end et en un lieu unique, les forces vives de la fédération. Les comités régionaux se sont rassemblés pour le **colloque du développement** alors que les commissions régionales se sont rendues aux **plénières d'activités et de services.** Le samedi soir fut consacré à la **1ère soirée des Pagaies d'Or.**

Projet de développement : le colloque du développement a permis la présentation des premiers projets de développement réalisés sur le club d'Eymoutiers (Limousin), le comité départemental du Pas de Calais et le comité régional de Bourgogne.

Soirée des Pagaies d'Or : elle a pour objectif de récompenser les acteurs fédéraux qui se sont investis, avec succès, dans chaque orientation stratégique du projet de développement fédéral ou qui ont réalisé un exploit sportif. En 2002, 7 lauréats ont reçu un trophée, parmi 20 nominés.

« Structurer l'organisation sportive »

Lauréat : club de la mer à Nice (Côte d'Azur)

Autres nominés : CRCK Bretagne, CRCK Nord Pas de Calais

« Faire du sport un droit pour tous »

Lauréat : comité régional de Bourgogne

Autres nominés : Clubs d'Anglet et Pau (CRCK Aquitaine), Loïc BOURDON (création de formes de Kayak de Mer)

« Permettre à nos athlètes de réaliser leur projet (sportif, professionnel et familial) dans le respect de leur Droit et Devoir »

Lauréat : club de Saint Omer (Nord Pas de Calais)

Autres nominés : Club de Pau (CRCK Aquitaine), Club de Strasbourg (CRCK Alsace)

« Faire connaître et valoriser nos actions et notre image »

Lauréat : club de Saint Nazaire (Pays de la Loire)

Autres nominés : Daniel GAIME (webmestre ffcanoe.asso.fr), Vincent RICHARD (webmestre eauxvives.org)

« Contribuer par nos activités au développement durable de la France et contribuer à valoriser ses espaces naturels notamment par un accès raisonné »

Lauréat : comité départemental de Charente Maritime (Poitou-Charente)

Autres nominés : Agence de l'eau Seine Normandie, Germinal PEIRO

« Athlète de l'année »

Lauréat : Boris SAUNIER, club de Vienne (Rhône Alpes)

Autres nominés : Fabien LEFEVRE (Club de Pau - Aquitaine), Guillaume SUPLY et Rémi CLERMONT (Club de Colmar Horbourg Wihr - Alsace)

« Action remarquable »

Comité d'organisation des Championnats du Monde de Slalom à Bourg Saint Maurice- du 20 au 25 août 2002

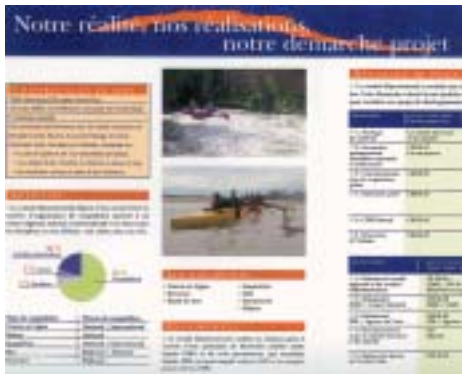

Exemple de projet de développement

7ème COLLOQUE DES ENTRAÎNEURS DE CANOË-KAYAK

A l'initiative de la FFCK, le colloque des entraîneurs de canoë-kayak a réuni 50 personnes à l'INSEP le samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre. Le thème central du colloque « Animer pour gagner : le Guide de l'Animateur Entraîneur » a été l'occasion d'interventions et de débats qui ont montré un vif intérêt des participants pour la problématique de la formation du jeune athlète.

Un document de référence pour la formation initiale du jeune pagayeur

En introduction, Antoine GOETSCHY (Directeur technique national de la FFCK) a replacé le guide dans le schéma général du dispositif de haut niveau à la FFCK en insistant sur son rôle fondateur. La présentation du contenu du guide revenait ensuite aux auteurs (Jean-Christophe GONNEAUD, Yves MASSON, Jean-Michel PRONO, Pierre SALAME). Enfin, les interventions de Marc DURAND et de Patrice LAMARZELLE ont permis de restituer le contenu du guide dans des contextes d'apprentissage plus fondamentaux.

Mise en œuvre des commandements

Rémy MASSON et Sandrine PRINET présentèrent le projet «D'une Pagaie A L'autre» en le mettant en perspective avec les contenus du guide, en particulier sur les fondamentaux techniques. A partir de trois témoignages d'animation polyvalente en club, département ou région (club de Strasbourg, comité départemental de Charente Maritime, comité régional du Centre), les participants ont réagi sur la problématique des animations régionales ou locales.

Le Guide de Animateur-Entraîneur, un défi pour la FFCK

Cet ouvrage constitue le 1er «Défi» relevé dans le cadre du projet de développement national de la Fédération Française de Canoë- Kayak.

Bon de commande page 32.

CHALLENGE ROTOMOD

En 2002 , le Challenge FFCK / ROTOMOD a à nouveau récompensé les structures FFCK ayant augmenté significativement leur nombre d'adhérents Canoë Plus entre 2001 et 2002. Les résultats sont les suivants :

Pour les structures entre 26 et 50 adhérents :
1- Canoë Kayak Bonnevalais (28 - Centre)
2- Haut Couserans Kayak Club (09 – Midi-Pyrénées)
3- U.S.V. CK Vern/Seiche (35 – Bretagne)

Pour les structures entre 51 et 80 adhérents :
1- Kayak Club Le Pradet (83 – Côte d'Azur)
2- S.A.M.C.K. Merignac (33 – Aquitaine)
3- Canoë Kayak Montignynois (62 – Nord Pas de Calais)

Pour les structures de plus de 80 adhérents :
1- Canoë Kayak Club d'Annecy (74 – Rhône Alpes)
2- V.P.A. Pont d'Arc (07 – Rhône Alpes)
3- ASCPA CK. Strasbourg (67 – Alsace)

ETATS GENERAUX DU SPORT

Les conclusions des Etats Généraux du Sport, qui visaient à créer les conditions pour un véritable dialogue entre tous les acteurs du sport français, ont été présentées le 8 décembre 2002, après avoir été lancés le 16 septembre. Les Etats Généraux du Sport avait pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs du sport français pour d'imaginer, d'explorer tous les champs du possible afin de faire émerger des solutions originales et pertinentes pour l'avenir.

6 groupes de réflexion étaient constitués :
- l'avenir du modèle fédéral
- le rôle de l'Etat dans le sport
- la place du sport professionnel en France
- la fonction sociale et éducative du sport
- le sport et les territoires
- le sport et la santé

Les conclusions sont disponibles sur le site Internet du ministère des Sports : www.jeunesse-sports.gouv.fr/egs et pourraient être traduites en actions dès 2003 dans les régions.

Il faut noter que, parmi les acteurs institutionnels membres des groupes de réflexion, étaient présents François ROUSSELY, président d'EDF et Roger BELOT, président de la MAIF, respectivement partenaire officiel et partenaire du développement des clubs de la FFCK. Les sports de pagaie étaient également représentés par Jean-Luc PONCHON, Champion du Monde individuel 1985 et 1987 en C2 Descente et actuellement conseiller d'animation sportive à la DRDJS d'Auvergne.

CA BOUGE CHEZ LES FREESTYLERS

Depuis les dernières plénières d'activités de la FFCK, un nouveau groupe de travail Freestyle s'est mis en place sous la présidence de Nicolas CHASSING au sein de la commission nationale Wave-Ski Freestyle. Une des priorités de ce groupe est d'augmenter la représentativité des pratiquants de cette discipline dans les comités régionaux afin de générer un dynamisme au niveau national. Afin de créer une véritable « toile » de représentants à travers tout le territoire, nous lançons un appel à tous les pratiquants désireux de représenter le Freestyle dans leur région afin qu'ils se fassent connaître de leur comité régional. Pour faciliter la tâche des futurs candidats, un courrier a été envoyé aux différents CTRC et présidents de comité afin de leur réserver le meilleur accueil possible. Si vous êtes intéressé, prenez contact le plus rapidement possible avec Fred LASCOURRREGES (06 84 78 45 75 ou fred.lascou@wanadoo.fr) qui pourra vous aiguiller dans vos démarches.

ERRATUM GUIDE CLUB 2003

3 comités départementaux ont été « oubliés » dans la rubrique « contact » du Guide Club 2003.
COMITE DE L'AUBE DE CANOE KAYAK - 25 RUE DE L'HOTEL DE VILLE – 10320 BOUILLY – Téléphone : 03 25 40 23 07
COMITE DE LA HAUTE GARONNE DE CANOE KAYAK - CHEZ MR GRAS THIERRY - 28 RUE STE CATHERINE - 31600 ESTANTENS - Téléphone : 05 62 23 38 45
COMITE DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE DE CANOE KAYAK - 1 RUE BOURGUET - 84000 AVIGNON – Téléphone : 04 90 27 90 63

ENQUETE SUR LES PRATIQUANTS ET ADHERENTS DE NATIONALITE ETRANGERE OU AYANT UNE DOUBLE NATIONALITE

Dans le cadre du développement international de la pratique du canoë-kayak, la Fédération Internationale de Canoë et la FFCK souhaitent recenser les pratiquants d'origine étrangère, et adhérents des clubs français.

Chaque club doit renseigner de la façon la plus exhaustive possible le questionnaire joint à ce CKI.

Cette enquête a pour objectif d'identifier des athlètes potentiels mais aussi de faciliter les contacts avec les fédérations partenaires du programme de développement mis en œuvre par la FIC.

Nous vous remercions de votre collaboration à une démarche vitale pour l'ensemble de la communauté internationale du canoë-kayak.

DESCENTE SPRINT : PREMIER CHAMPIONNAT DE FRANCE DU 18 AU 21 AVRIL 2003 A TREIGNAC

Après le succès de l'organisation de manifestations de grande envergure, et plus particulièrement des Championnats du Monde de canoë-kayak en juin 2000, l'équipe locale se retrouve pour un nouveau défi : les premiers Championnats de France de Descente en sprint.
La course « Sprint » dure au maximum 2 minutes, le parcours est très court (environ 600m) et demande un engagement physique intense de la part des compétiteurs.
Le parcours, qui serpente entre les ponts de Treignac, permet un rassemblement populaire et un spectacle beaucoup plus centralisé pour le public. L'accès, en plein cœur de la ville, sera gratuit et aménagé tout le long du parcours pour les piétons.
Le niveau de difficulté de la rivière est de classe III, et les principales difficultés sont la « digue crevée » et surtout le passage sous le « pont Finot ».
Grâce à la sonorisation de l'ensemble du parcours, les commentaires d'un speaker spécialisé et un panneau d'affichage digital du chronomètre, le public pourra suivre les résultats de la course en direct.
Plus de 300 bateaux seront présents pour ce challenge, des cadets aux vétérans, et rivaliseront pour décrocher le premier titre de Champion de France de sprint de l'histoire.
Nous attendons la venue de nombreux champions, dont le Champion du Monde de sprint actuel, Boris SAUNIER. De plus, les sélectionneurs de l'équipe de France ont retenu cette course pour organiser les sélections des athlètes de l'équipe de France Juniors qui participeront aux Mondiaux 2003.
Le spectacle sera permanent pendant les 4 jours.
2 épreuves inédites animeront encore la manifestation : un « Kayak-Cross » et une « course intégrale », ainsi que des animations les vendredi, samedi et dimanche soir.

4 JOURS D'ANIMATION

- vendredi 18 avril : lâcher d'eau de 13h30 à 16h : entraînements puis apéro-concert vers 18h
- samedi 19 avril : lâcher d'eau de 10h30 à 17h : entraînements officiels + 1ère manche du Kayak-Cross puis apéro-concert vers 18h
- dimanche 20 avril : lâcher d'eau de 9h à 18h : matin : 1ère manche France sprint / entre les 2 manches : finales du Kayak-Cross / après-midi : 2ème manche France sprint
- le soir : remise des prix vers 19h00 puis concert au chapiteau du pré des rivières
- Lundi 21 avril : lâcher d'eau de 11h à 16h : 12h30 : départ de l'« Intégrale de la Haute-Vézère » : course open du lac des Bariousses à Chingeat
- Durant les 4 jours : exposition-vente de matériel nautique au parking du pré des rivières

Renseignements : Sport Nature Vézère - place de la République - 19260 TREIGNAC - Tel 05 55 98 00 93
Fax 05 55 98 00 94 –E-mail : sportnaturevezere@wanadoo.fr

TOUTE LA BRETAGNE EN KAYAK

© UCPA Bernard Jacquot

LE TOUR DE BRETAGNE EN KAYAK DE MER EDITION 2003

Le Tour de Bretagne 2002 a obtenu le succès qu'il méritait. Chaque étape a été l'occasion de découvrir avec un accompagnateur local les « charmes » et les curiosités de leur bassin de navigation. L'accueil par les clubs locaux est l'occasion de communiquer mais l'objectif numéro un reste bien la convivialité et la randonnée à la journée. 2003 s'annonce bien autour de la Bretagne nord, 2004 sera l'occasion de redécouvrir la Bretagne sud.
Dates à retenir : du samedi 5 au samedi 12 juillet 2003.
Pour envisager de participer au tour, il faut être capable de naviguer en mer 10 à 25 kilomètre par jour, pendant 8 jours et être de niveau Pagaie Bleue mer. Il faut également être adhérent en règle.
Contact :
Comité Régional de Bretagne de Canoë-Kayak (Tél. 02 23 20 30 14) ou bretagne@ffcanoe.asso.fr

24 HEURES DE LOCHRIST

La 3ème édition des 24h kayak Ouest France EDF 2003 se déroulera les 7 et 8 juin 2003 au parc d'eau vive de Lochrist, dans le Morbihan. La manifestation est ouverte à tous, à partir de 12 ans, par équipes, catégories loisirs ou compétiteurs. Nombreuses animations à terre. Renseignements et inscriptions : Marc LE SAYEC au 02 97 36 09

HANDIKAYAK, EXPEDITION « SPITZBERG » EN KAYAK DE MER

Fin juin 2003, quinze jours d'expédition en kayak de mer le long des côtes du Spitzberg, un défi que se lancent des handicapés sous l'égide de la FFCK et de la FFH. Naviguer et installer chaque jour le campement dans un milieu hostile pour ressentir la joie de s'être dépassé ou simplement d'accéder à des sites grandioses.

DANS LE SILLAGE DE LA MER : L'EXPEDITION SAMPOLO 99

2 ans après un formidable tour de France en Kayak de Mer en solitaire et en autonomie, réalisé du 6 mai au 25 septembre 1999, Jean-Paul GENDRY nous livre ses impressions dans un journal de bord contenant de nombreux conseils pour naviguer et partir à l'aventure.
Kayakiste depuis l'âge de 6 ans, Jean-paul GENDRY est originaire de Condé sur Vire (Manche) et a pratiqué différentes activités à la pagaie, en eau vive et en eau calme, avant de se consacrer à cette aventure en mer.
En vente à la librairie « Le canotier » au prix de 16€
Contact Jean-Paul GENDRY : sampolo@wanadoo.fr

APPEL A CANDIDATURE POUR LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES DE CATEGORIE A

Afin de donner une cohérence à notre action en matière d'événements sportifs internationaux, le Bureau exécutif a arrêté le 7 novembre 2002 un nouveau programme prévisionnel de manifestations internationales jusqu'à l'année 2012.

Conformément à cette décision, nous procédons à l'appel à 2 candidatures pour les 3 manifestations suivantes :

2007 :
- **Coupe du Monde de Course en Ligne associée au Championnat du Monde de Dragon Boat**
- **Championnat d'Europe de Kayak Polo**

Qui peut faire acte de candidature auprès de la FFCK ?
- un club affilié à la F.F.C.K,
- un comité départemental ou régional de canoë-kayak,
- une collectivité publique.

Quelle est la procédure de sélection de la FFCK ?
- **30 avril 2003** (cachet de la poste faisant foi) : date limite pour le dépôt de la lettre **d'intention de candidature** accompagnée de **l'accord du comité régional** concerné.
- **juin* : visite technique des sites** par des membres de la fédération.
- **octobre* :** date limite de **dépôt des dossiers** de présentation de la candidature.
- **novembre* :** présentation du projet définitif devant un jury composé de membres de la fédération. Un vote à bulletin secret définira les sites retenus pour les candidatures proposées auprès des instances internationales.

** Les dates vous seront précisées ultérieurement*

Un dossier d'information sera remis aux candidats dès réception de la lettre de candidature.

Contact : Philippe GRAILLE
au 01.45.11.08.75
ou pgraille@ffcanoe.asso.fr

CREATION DU COMITE D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2005 DE DESCENTE SUR LE CHALAUX

En novembre 2002, l'Association Européenne de Canoë avait fait part de sa décision de retenir la candidature de la FFCK portée par la Communauté des Communes des portes du Morvan pour l'organisation des Championnats d'Europe Junior et Senior de Descente en juillet 2005. L'assemblée générale constitutive du comité d'organisation s'est déroulée le 23 janvier 2003, en présence de nombreux acteurs institutionnels locaux et régionaux.

LES CHAMPIONNATS DU MONDE EN QUELQUES CHIFFRES

Sur le plan sportif
- 5 jours de course,
- 39 nations participantes des 5 continents,
- 293 compétiteurs et 320 accompagnateurs,
- la France termine 1ère avec 6 médailles sur 24 possibles.

© FFCK/Igor Meijer

Sur le plan de la communication
- 1h 15mn 30s de diffusion TV sur le réseau hertzien dont plus d'une heure en direct sur France télévision avec plus de 15% de part de marché (1,8 million de téléspectateurs),
- 14h 25mn 40s sur le réseau câble et satellite,
- 1h00 de diffusion radio nationale (hors diffusion régionale),
- 60 articles de presse nationaux et 251 articles régionaux,
- 171 journalistes accrédités.

Sur le plan de l'organisation
- 364 organisateurs accrédités,
- 1 607 accréditations délivrées au total,
- plus de 15 000 spectateurs dont 12 000 entrées payantes et 3 000 invités.

Championnats du Monde
CANOË-KAYAK 2002
BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS
LE COMITÉ D'ORGANISATION REMERCIE
THE ORGANIZING COMMITTEE THANKS
SES PARTENAIRES OFFICIELS
ITS OFFICIAL PARTNERS
adidas
swatch
France BLEU Pays de Savoie
SES FOURNISSEURS OFFICIELS
ITS OFFICIAL SPONSORS
SES FOURNISSEURS
ITS SUPPLIERS
CANOË-KAYAK MAGAZINE • LES CAFÉS MAISON DE SAVOIE
L'AGENCE IMMOBILIÈRE CIS • L'IMPRIMERIE L'EDELWEISS • SÉCURITÉ ETS.SRA
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE LAITIÈRE DE HAUTE-TARENTAISE
SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC • SUPER U • TEISSEIRE • WINNER PRO
GRAND HÔTEL MERCURE • RENOUVEAU VACANCE
RADIOCOM SYSTEMES • ABPC BURAUTIQUE

« DECENTRALISATION » POUR LA 1000 PAGAIES EDF 2003

« La 1000 pagaies EDF », manifestation nationale de la FFCK, passe sous la responsabilité des régions. Elle garde toujours pour objectif d'entraîner le public le plus large (famille, jeunes et moins jeunes, adhérents ou non adhérents) à :

- à découvrir le canoë kayak dans sa diversité,
- à essayer les produits et les outils d'apprentissage fédéraux,
- à partager une passion avec ceux qui la vivent au quotidien,

A ce jour, ci-dessous les informations des différentes organisations.

Régions	Date	Structure	Responsable	Adresse e-mail	Adresse	C.P.	Ville	Tél
Alsace	22 juin 2003	AIGA	Gérard KERAVIS	francoise.keravis@wanadoo.fr AIGA@fr.st				03 88 67 23 3
Aquitaine		A confirmer						
Bourgogne	20 septembre 2003	CRCK	Fabrice GAEREL	fimbert@ffcanoe.asso.fr	1, rue Etienne Baudinet	21000	DIJON	03 80 45 32 83
Bretagne	27/28 sept 2003	CRBCK Les corsaires Malouins	Marcel GASNIER	c-k-km@wanadoo.fr	Halle aux blés 10, rue des cordiers	35400	ST MALO	02 99 40 92 04
Centre	11 mai 2003	CDCK 28 Base nautique	Patrick ROBERT	cdck28@wanadoo.fr	Route de Montigny	28220	CLOYES SUR LE LOIR	02 37 98 60 34
Champagne Ardenne	1 mai 2003	Reims Olympique CK	Alexandre PERRIN	reims.olympique.canoe.kayak@wanadoo.fr	30, rue de la cerisaie	51100	REIMS	06 82 28 34 90
Franche Comté	29 juin 2003	CRCK	Francis PINOT	Comiteregfc-canoekayak@wanadoo.fr	19, rue Roger Martin du Gard	25000	BESANÇON	03 81 53 67 07
Alpes Provence	11 mai 2003	Avignon	Jean-Pierre SICRE	jean-pierre.sicre@libertysurf.fr bernard-y.bousquet@laposte.net	66, avenue de la synagogue	84000	AVIGNON	04 32 76 34 38
Ile de France	15 septembre 2003	CDCK 92	Yann ROBERT	sqasimi@free.fr	140, rue Castéja	92100	BOULOGNE BILLANCOURT	06 14 28 01 17
Languedoc Roussillon	7 septembre 2003	Palaval les Flots CK	Yvan AMOUROUX	languedocroussillon@ffcanoe.asso.fr	Base de canoë kayak	34250	PALAVAS LES FLOTS	04 67 50 79 84
Limousin	A confirmer	Club CK Limoges	Nathalie DECHAMP	nathdec@aol.com	14, rue Victor Duruy	87000	LIMOGES	05 55 79 04 29
Midi Pyrénées	10-10 mai 2003	Maison du Haut Salat	Laurent TESSIER	cdck09@wanadoo.fr La-Maison-du-Haut-Salat@wanadoo.fr	La Maison du Haut Salat	09140	SEIX	05 61 66 92 00
Nord Pas de Calais	28-29 juin 2003	Bassin Rond 59	Alain DURAND	cdnck@free.fr alain.durand@univ-valenciennes.fr	7, rue Feleine	59300	AULNOY LES VALENCIENNES	03 27 41 80 81
Normandie		Wind 14 A confirmer						
Pays de Loire	28 septembre 2003	CRCK			75, avenue du lac de Maine	49000	ANGERS	02 41 73 86 10
Picardie	11 mai 2003	Thierache Sport nature	Maxime KARMUSIK	info.TSN@thierache-sport-nature.com	10, rue Ovide Bourdaud'hui	02500	NEUVE MAISON	03 23 58 34 41
Poitou Charentes	19 octobre 2003	CDCK 17	Pierre-Yves CHEVALIER		Base nautique de Port-Neuf Rue des pêcheurs d'Islande	17300	ROCHEFORT	05.46.90.56.14
Côte d'Azur	11 mai 2003	Club de la mer	Claude BRENCKLE	bc.bkl@wanadoo.fr	Mairie annexe Boîte n°7	83220	LE PRADET	04 94 75 50 24 04 94 21 55 33
Rhône Alpes	19 octobre 2003	Club Lyon-Oullins La Mulatière	Jean-Pierre GUINDEO	jpguindeo@groupe-casino.fr president@scklom.org	120 Bd Yves Farge	69007	LYON	04 37 27 04 61
Réunion		A confirmer						
Corse		A confirmer						
Guadeloupe	11 mai 2003	Office municipal des sports	Robert COURAGE		Hôtel de ville	97115	SAINTE -ROSE	05 90 28 08 68

UNE AIDE AUX NATIONS EMERGENTES

Coachés par Yves MASSON, Ludovic BOULESTEIX, anciens internationaux de kayak et Alain JOURDAN, entraîneur de l´équipe du Brésil qui a chapeauté les nations d´Amérique du sud, un pool d´athlètes venus de fédérations émergentes a découvert le Slalom lors de ces championnats du Monde. Il s´agissait de deux Hongrois, un Libanais, un Malaisien, un Marocain, deux Népalais, un Argentin, un Chilien, un Costa Ricain, un Guatémaltais, deux Péruviens, qui pratiquaient différentes autres disciplines (Kayak-Polo, Freestyle ou travaillant en temps que safety kayak). La tâche fut ardue sur ce bassin particulièrement difficile et seul un athlète n'a pu franchir la ligne d´arrivée, tous les autres ont réussi dans ce pari difficile. Après la course de qualification, la semaine fut consacrée à un approfondissement de la pratique avec le coaching de la FFCK, accompagné d´une descente en raft de l´Isère. Au-delà de cette opération de prestige soutenue par la Fédération Française de Canoë-Kayak et la Fédération Internationale de Canoë, tous ces athlètes ont reconnu que pour progresser le mieux serait qu´ils soient intégrés à l´avenir dans des centres d´entraînements internationaux. Une idée à creuser ?

© FFCK/Igor Meijer

SPECIAL CALENDRIERS

fédération française de canoë-kayak

CKI spécial calendriers

CALENDRIER FEDERAL 2004

L'objectif de ce document est de préparer au mieux l'élaboration du calendrier fédéral 2004, qu'il s'agisse des activités sportives de loisirs ou compétitives, comme des actions de formation.
Nous avons pu constater que la programmation et la mutualisation des différentes actions apportaient une plus value considérable à la bonne cohabitation des usages, et qu'elles permettaient une meilleure intégration des différentes actions fédérales.
Aussi, pour la première fois, ce CKI « spécial calendrier » rassemble en 12 pages les éléments nécessaires à la construction du calendrier fédéral 2004, dans l'espoir de faciliter le travail des forces vives de la FFCK et de permettre le plus grand plaisir de naviguer pour l'ensemble des pagayeurs.

CALENDRIER SPORTIF 2004

© FFCK/Igor Meijer

Les commissions nationales d'activités ont établi un projet d'architecture du calendrier 2004 qui va permettre à chaque candidat potentiel de postuler sur la manifestation qu'il souhaite, en se référant à la date prédéterminée à laquelle cette manifestation devra se dérouler. Ceci devrait donc améliorer notre gestion du calendrier et limiter les allers/retours de courriers pour demander des changements de dates pour cause de week-end libre ou autre. Simultanément à la construction du calendrier, nous devons également prendre en compte les demandes de lâchers d'eau qui nous sont accordés par EDF ou l'interruption de navigation sur le domaine géré par Voies Navigables de France. A cet effet, il est nécessaire que les demandes de lâchers d'eau se fassent en même temps que la candidature à la manifestation, ce qui permet de déterminer la faisabilité du lâcher par EDF et donc de statuer sur la candidature déposée. Cela nous permettra de construire un calendrier sans risque d'annulation pour cause d'absence d'eau.

Comme vous l'explique le tableau page suivante, le calendrier est construit en 2 temps :

- le calendrier national est établi de manière définitive à la mi-juin pour une diffusion début juillet,
- ce qui permet aux régions de construire leur calendrier régional à partir de ce support.

Rappels :
Quand un organisateur souhaite coupler plusieurs manifestations, il doit déposer une candidature distincte pour chacune d'entre elles. Chaque manifestation est traitée à part entière par rapport aux règles suivantes :

- Les organisateurs **doivent obtenir la caution de leur comité régional** et, en cas de besoin, faire le nécessaire concernant la régulation des débits sur la manifestation concernée. Toutes les demandes de lâchers d'eau sont transmises au siège de la FFCK via le comité régional et son CTRC.

Avant toute demande de manifestation au niveau du siège de la FFCK, les conseillers techniques régionaux coordonnateurs (CTRC) devront solliciter les correspondants régionaux EDF, afin de connaître les faisabilités techniques (contraintes d'entretien, contraintes hydrauliques) de leur demande de lâcher d'eau.
L'ensemble des éléments de réponses donnés par EDF (1er avis), la demande de lâcher d'eau ainsi

que le dossier de candidature doivent remonter par l'intermédiaire des comités régionaux au siège de la FFCK.
Les éléments de réponses seront les suivants (cf. fiche de demande de lâcher d'eau) :
- contraintes techniques,
- contraintes énergétiques,
- contraintes autres,
- proposition de période favorable par rapport à ces contraintes.

• Concernant les lâchers d'eau effectués par EDF, la FFCK bénéficie chaque année d'une enveloppe énergétique à répartir entre les différents utilisateurs.
Cette enveloppe doit être répartie harmonieusement entre les différents utilisateurs : compétition, manifestations de loisir / tourisme, stages régionaux et stages des Equipes de France. Aussi un ordre de priorité est défini au niveau national, à savoir que les manifestations à caractère national et les stages des Equipes de France sont prioritaires. Viennent ensuite les manifestations régionales et enfin les stages régionaux.

• Concernant l'interruption de navigation sur le domaine géré par Voies Navigables de France, il est également nécessaire de communiquer au siège de la FFCK le calendrier des manifestations prévues.

• Les week-ends libres sont des dates bloquées au cours desquelles aucune compétition nationale ne peut avoir lieu. Ces dates sont réservées pour l'animation régionale et sont déterminées 2 ans à l'avance.

• Le dépôt de candidature se fait au siège de la FFCK à l'aide du formulaire type (voir annexe) et la candidature doit être saisie sur le site Extranet ou sur Minitel 3614 CLUBFFCK.

Contact :
Jean-Philippe WINIARSKI
01 45 11 08 58
jpwiniarski@ffcanoe.asso.fr

CALENDRIER 1000 PAGAIES EDF 2004

La 1000 Pagaies EDF est une manifestation nationale de la FFCK déclinée dans chacune des régions. Elle a pour objectif d'inviter le public le plus large, famille, jeunes et moins jeunes, adhérents ou non adhérents :
• à découvrir le canoë kayak dans sa diversité,
• à essayer les produits et les outils d'apprentissage fédéraux,
• à partager une passion avec ceux qui la vivent au quotidien.

La date de la 1000 Pagaies EDF est de la responsabilité de chacune des régions. A partir de 2004, elle sera instruite avec le calendrier national à l'aide du formulaire « Fiche d'intention de candidature ».
Contact :
Philippe GRAILLE
01 45 11 08 75
pgraille@ffcanoe.asso.fr

EXTRANET OU MINITEL POUR TOUS

Tout candidature aux calendriers sportifs ou, 1000 Pagaies EDF doit être saisie sur Extranet (http://ffcanoe.cvf.fr) ou Minitel (3614 CLUBFFCK).
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1er mars 2003.
L'ensemble de ces procédures sont reprises dans le Guide Club 2003, de même vous pourrez y trouver un guide d'utilisation vous permettant de savoir comment saisir votre manifestation sur Minitel (page 189). Un mode d'emploi de la saisie des manifestations sur Extranet a été diffusé dans le CKI n° 95 (page 8), dans les comités régionaux et est disponible sur simple demande à la FFCK.

Copie d'écran Extranet : saisie d'une manifestation

CALENDRIER FORMATION 2004

Par souci de cohérence et de lisibilité, le siège national souhaite harmoniser d'ici 2004 dans la forme et dans le temps ses procédures d'inscription des manifestations et des formations au calendrier fédéral. Début juin 2003, le calendrier sportif national 2004 ainsi que le projet de calendrier national des formations 2004 relevant du siège fédéral sera diffusé aux commissions nationales, comités régionaux, commissions régionales enseignement et conseillers techniques sportifs régionaux coordonnateurs.
Procédure :
Les demandes d'inscription des structures fédérales au calendrier des diplômes fédéraux ou au calendrier des formations régionales doivent parvenir au secteur formation avant le 30 juin 2003. Elles doivent être validées par le président de la commission régionale enseignement et cautionnée par le président du comité régional de canoë-kayak.
• Les demandes d'inscription au calendrier des formations nationales doivent être cautionnées par le président de la commission nationale concernée.
• Les formations aux diplômes fédéraux concernent les formations initiateur, moniteur, entraîneur 1er degré, juge arbitre régional.
• La formation au diplôme d'entraîneur 2ème degré relève des formations nationales.
Dans le cadre de la mise en œuvre de formations nationales déclinées du projet de développement national, le siège fédéral pourra être amené à lancer un appel d'offre auprès des comités régionaux en juin 2003.

Contact : Rémy MASSON - 01 45 11 08 62 – rmasson@ffcanoe.asso.fr

PROCEDURE ET ECHEANCIER POUR L'ETABLISSEMENT DU CALENDRIER SPORTIF 2004

Période	Actions	Détails	Responsable
De juillet 2002 jusqu'au 1er mars 2003, date impérative	Dépôt des candidatures sur Minitel au 3614 CLUBFFCK ou Extranet, accompagné d'une copie papier du dossier avec caution écrite du comité régional	Inscription télématique des candidatures avec information de la totalité des rubriques disponibles	organisateur via CRCK
Janvier – Février 2003 :	Concertation entre les CTRC et les correspondants régionaux EDF sur la faisabilité des demandes de lâchers d'eau nécessaires pour les manifestations nationales. Une première approche du calendrier régional peut être faite.	Avis d'EDF régional sur la faisabilité	CTRC
De juillet 2002 jusqu'au 1er mars 2003, date impérative	Dépôt des demandes de lâchers (via le CRCK)	L'ensemble des demandes de lâchers d'eau pour les manifestations nationales remonte avec le dossier de candidature au siège de la FFCK par l'intermédiaire du comité régional et de son CTRC	CRCK CTRC
Jusqu'au 1er mars 2003, date impérative	Enregistrement des candidatures	Accusé de réception réalisé par le siège fédéral Transmission de la candidature à la commission nationale d'activité par le siège fédéral	siège fédéral
Mi-mars 2003	Préparation des projets détaillés de calendrier par activité	Proposition annuelle Classement motivé de toutes les candidatures (y compris les refusées)	commissions nationales d'activités : présidents
1er mai 2003	Coordination du calendrier	Par le département des Activités (secteur Animation Sportive et de Loisirs) Vérification des priorités Equilibre géographique	département des activités
1er mai 2003	Réception par EDF national pour estimation, des propositions de manifestations et actions internationales et nationales FFCK ayant des demandes de lâchers d'eau.	Compilation de toutes les demandes des candidats à l'organisation d'une manifestation nationale	département des activités et EDF
1er mai au 1er juin 2003	Examen et évaluation par EDF national des coûts des propositions FFCK avec des échanges entre le niveau national et le niveau régional d'EDF		
Mi-juin 2003	Retour de l'étude des estimations des lâchers d'eau nationaux par EDF	Bouclage du calendrier national	commission sport de compétition
Mi-juin 2003	Approbation du calendrier	Approbation par le Bureau exécutif	Bureau exécutif
Début juillet 2003	Parution du calendrier national	Diffusion auprès des comités régionaux	siège fédéral
Mi-juillet 2003	Minitel ou Internet	Ouverture du calendrier national Minitel au public pour lecture	siège fédéral
A partir de juin 2003	Minitel ou Internet	Inscription des manifestations régionales	CRCK
Septembre 2003	Concertation entre les correspondants régionaux EDF et les CTRC sur la faisabilité des demandes de lâchers d'eau nécessaires pour les manifestations régionales		
1er octobre 2003 dernier délai	Saisie des manifestations régionales sur minitel et dépôt des demandes de lâchers d'eau nécessaires pour le déroulement des compétitions régionales.	L'ensemble des demandes de lâchers d'eau pour les manifestations régionales remonte au siège de la FFCK par l'intermédiaire du comté régional et de son CTRC	CRCK
30 octobre 2003	Réception par EDF national des propositions de manifestations régionales et locales FFCK ayant des demandes de lâchers d'eau.	Compilation de toutes les demandes des candidats à l'organisation d'une manifestation régionale	
30 octobre au 1er décembre 2003	Examen et évaluation par EDF national des coûts des propositions FFCK avec des échanges entre le niveau national et le niveau régional d'EDF.		EDF
1er décembre 2003	Communication à la FFCK des résultats de l'analyse, du chiffrage énergétique et propositions d'adaptations si nécessaire par EDF.		EDF et département des activités
1er décembre 2003	Finalisation des calendriers régionaux par les CRCK	Elaboration définitive du calendrier des lâchers d'eau 2004	CRCK

PROJET DE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES 2004

DOCUMENT REALISE SUITE AUX PROPOSITIONS DES COMMISSIONS D'ACTIVITES. LES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES SONT INDIQUEES POUR INFORMATION ET PEUVENT ETRE SUJETTES A DES CHANGEMENTS DE DATE.

Activité	début	fin	manifestation	lieu
administratif	17/01/04	18/01/04	week-end libre	
Course en Ligne	24/01/04	25/01/04	Régate internationale de l'Artois	St Laurent Blangy (Nord Pas de Calais)
administratif	07/02/04	08/02/04	week-end libre	
vacances	07/02/04	23/02/04	Vacances scolaires d'hiver Zone A	
vacances	14/02/04	01/03/04	Vacances scolaires d'hiver Zone C	
vacances	21/02/04	08/02/04	Vacances scolaires d'hiver Zone B	
Slalom	21/02/04	22/02/04	N2	Nord
Slalom	21/02/04	22/02/04	N2	Sud
Descente	22/02/04	22/02/04	Sélection Championnat de France N1 N°1	A déterminer
Slalom	28/02/04	29/02/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Course en Ligne	06/03/04	07/03/04	Interrégion fond monoplace	Est
Course en Ligne	06/03/04	07/03/04	Interrégion fond monoplace	Nord
Course en Ligne	06/03/04	07/03/04	Interrégion fond monoplace	Ouest
Kayak-Polo	06/03/04	07/03/200	Journée Championnat de France N1 masculine et Féminine	A déterminer
environnement	13/03/04	14/03/04	Ouverture de la pêche	
administratif	13/03/04	14/03/04	week-end libre	
Kayak-Polo	20/03/04	21/03/04	Journée Championnat de France Féminin et Journée N2	A déterminer
Slalom	20/03/04	21/03/04	N2	Nord
Slalom	20/03/04	21/03/04	N2	Sud
Descente	20/03/04	21/03/04	Sélection Championnat de France N1 N°2	A déterminer
Merathon	27/03/04	27/03/04	Sélection Championnat de France N1 N°1	Zone nord
Merathon	27/03/04	27/03/04	Sélection Championnat de France N1 N°1	Zone atlantique
Merathon	27/03/04	27/03/04	Sélection Championnat de France N1 N°1	Zone méditerranée
Course en Ligne	27/03/04	28/03/04	Championnat de France fond monoplace	Ouest
Kayak-Polo	27/03/04	28/03/04	Journée Championnat de France N1 masculine + Journée N3 et Jeunes	A déterminer
Slalom	27/03/04	28/03/04	N3	Nord Est
Slalom	27/03/04	28/03/04	N3	Nord Ouest
Slalom	27/03/04	28/03/04	N3	Sud Est
Slalom	27/03/04	28/03/04	N3	Sud Ouest
Wave-Ski	27/03/04	28/03/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
réunion	03/04/04	04/04/04	Assemblé générale	A déterminer
administratif	03/04/04	04/04/04	week-end libre	
vacances	03/04/04	19/04/04	Vacances scolaires de printemps Zone A	
Descente	10/04/04	12/04/04	Championnat de France de printemps classique	A déterminer

Activité	début	fin	manifestation	lieu
Merathon	10/04/04	12/04/04	Sélection Championnat de France N1 N°2	Zone nord
Merathon	10/04/04	12/04/04	Sélection Championnat de France N1 N°2	Zone atlantique
Merathon	10/04/04	12/04/04	Sélection Championnat de France N1 N°2	Zone méditerranée
vacances	10/04/04	26/04/04	Vacances scolaires de printemps Zone C	
Kayak-Polo	17/04/04	18/04/04	Journée N2 et N3	A déterminer
Slalom	17/04/04	18/04/04	N2	Nord
Slalom	17/04/04	18/04/04	N2	Sud
Marathon	17/04/04	18/04/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
vacances	17/04/04	03/05/04	Vacances scolaires de printemps Zone B	
Course en Ligne	23/04/04	25/04/04	1ere manche Coupe du Monde	Schinias (Grèce)
Slalom	23/04/04	25/04/04	1ere manche Coupe du Monde	Athènes (Grèce)
Kayak-Polo	24/04/04	25/04/04	Journée Championnat de France N1 masculine/Féminine et Jeunes	A déterminer
Slalom	24/04/04	25/04/04	N3	Nord Est
Slalom	24/04/04	25/04/04	N3	Nord Ouest
Slalom	24/04/04	25/04/04	N3	Sud Est
Slalom	24/04/04	25/04/04	N3	Sud Ouest
Wave-Ski	24/04/04	25/04/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Marathon	25/04/04	25/04/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Course en Ligne	30/04/04	02/05/04	2eme manche Coupe du Monde	Penrith (Australie)
Course en Ligne	01/05/04	01/05/04	Régate internationale de Boulogne	Boulogne sur mer (Nord Pas de Calais)
Kayak-Polo	01/05/04	02/05/04	Journée N2 et N3	A déterminer
Slalom	01/05/04	02/05/04	N2	Nord
Slalom	01/05/04	02/05/04	N2	Sud
Descente	02/05/04	02/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°3	A déterminer
promotion	08/05/04	09/05/04	Fête du nautisme	Toutes régions
administratif	08/05/04	09/05/04	week-end libre	
Wave-Ski	15/05/04	16/05/04	Contest Wave-Ski Freestyle	A déterminer
Kayak-Polo	15/05/04	16/05/04	Journée Championnat de France N1, N3 et Jeunes	A déterminer
Slalom	15/05/04	16/05/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Merathon	15/05/04	16/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°3	Zone nord
Merathon	15/05/04	16/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°3	Zone atlantique
Merathon	15/05/04	16/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°3	Zone méditerranée
Course en Ligne	15/05/04	16/05/04	Sélection interrégionale vitesse	Nord
Course en Ligne	15/05/04	16/05/04	Sélection interrégionale vitesse	Ouest
Course en Ligne	15/05/04	16/05/04	Sélection interrégionale vitesse	Est
Course en Ligne	21/05/04	23/05/04	Qualifications continentales	Poznan (Pologne)
Slalom	22/05/04	23/05/04	2eme manche Coupe du Monde	Séo de Urgel (Espagne)
Kayak-Polo	22/05/04	23/05/04	Journée Championnat de France Féminin et Journée N2	A déterminer

Activité	début	fin	manifestation	lieu
Slalom	22/05/04	23/05/04	N3	Nord Est
Slalom	22/05/04	23/05/04	N3	Nord Ouest
Slalom	22/05/04	23/05/04	N3	Sud Est
Slalom	22/05/04	23/05/04	N3	Sud Ouest
Course en Ligne	22/05/04	24/05/04	Régate internationale de l'Est	Est
Descente	23/05/04	23/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°4	A déterminer
Course en Ligne	28/05/04	30/05/04	3eme manche Coupe du Monde	Szeged (Hongrie)
Slalom	29/05/04	30/05/04	3eme manche Coupe du Monde	Merano (Italie)
Course en Ligne	29/05/04	30/05/04	Championnat de France N1	Nord
Merathon	29/05/04	31/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°4	Zone nord
Merathon	29/05/04	31/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°4	Zone atlantique
Merathon	29/05/04	31/05/04	Sélection Championnat de France N1 N°4	Zone méditerranée
Slalom	04/06/04	06/06/04	Championnat d'Europe Seniors	Skopje (Macédoine)
Kayak-Polo	05/06/04	05/06/04	Championnat de France N1 masculine et féminine	A déterminer
Descente	06/06/04	06/06/04	Sélection Championnat de France N1 N°5	A déterminer
Kayak-Polo	11/06/04	12/06/04	Journée N2 et N3	A déterminer
Course en Ligne	11/06/04	13/06/04	4ème manche Coupe du Monde	Copenhague (Danemark)
Course en Ligne	12/06/04	13/06/04	Championnat interrégional vitesse	Nord
Course en Ligne	12/06/04	13/06/04	Championnat interrégional vitesse	Est
Course en Ligne	12/06/04	13/06/04	Championnat interrégional vitesse	Ouest
Slalom	12/06/04	13/06/04	Finale N3	Nord Est
Slalom	12/06/04	13/06/04	Finale N3	Nord Ouest
Slalom	12/06/04	13/06/04	Finale N3	Sud Est
Slalom	12/06/04	13/06/04	Finale N3	Sud Ouest
Wave-Ski	12/06/04	13/06/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Marathon	19/06/04	19/06/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Kayak-Polo	19/06/04	20/06/04	Finale Championnat de France N1 masculine et féminine	A déterminer
Slalom	19/06/04	20/06/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Merathon	19/06/04	20/06/04	Sélection Championnat de France N1 N°5	Zone nord
Merathon	19/06/04	20/06/04	Sélection Championnat de France N1 N°5	Zone atlantique
Merathon	19/06/04	20/06/04	Sélection Championnat de France N1 N°5	Zone méditerranée
Course en Ligne	26/06/04	27/06/04	Régate internationale de Decize	Decize (Bourgogne)
administratif	26/06/04	27/06/04	week-end libre	
vacances	30/06/04	30/06/04	Début des vacances d'été	
Course en Ligne	02/07/04	04/07/04	5ème manche Coupe du Monde	Racice (République Tchèque)
Kayak-Polo	03/07/04	04/07/04	Finale N2, Finale N3 et Finale Championnat de France Jeunes	A déterminer
Merathon	03/07/04	04/07/04	Sélection Championnat de France N1 N°6	Zone nord
Merathon	03/07/04	04/07/04	Sélection Championnat de France N1 N°6	Zone atlantique

Activité	début	fin	manifestation	lieu
Merathon	03/07/04	04/07/04	Sélection Championnat de France N1 N°6	Zone méditerranée
Slalom	09/07/04	11/07/04	4ème manche Coupe du Monde	Prague (République Tchèque)
Course en Ligne	09/07/04	11/07/04	Championat de France C/J/V et finale N2	Est
Slalom	12/07/04	18/07/04	Championat de France C/J/V et finale N2	A déterminer
Slalom	12/07/04	18/07/04	Championnat de France par équipe de clubs	A déterminer
Slalom	17/07/04	18/07/04	5eme manche Coupe du Monde	Augsbourg (Allemagne)
Descente	19/07/04	25/07/04	Championnat de France d'été sprint	A déterminer
Descente	19/07/04	25/07/04	Pré Championnat d'Europe	Chalaux (Bourgogne)
Kayak-Polo	23/07/04	27/07/04	Championnat du Monde	Miyoshi (Japon)
Slalom	24/07/04	25/07/04	Finale Coupe du Monde	Bourg St Maurice (France)
Course en Ligne	19/08/04	29/08/04	Jeux olympiques	Athènes (Grèce)
Slalom	19/08/04	29/08/04	Jeux olympiques	Athènes (Grèce)
Merathon	28/08/04	29/08/04	Championnat de France N1	Zone méditerranée
administratif	04/09/04	05/09/04	week-end libre	
Course en Ligne	11/09/04	12/09/04	Championnat de France de fond Equipages	Nord
Kayak-Polo	11/09/04	12/09/04	Coupe de France Hommes 1er Tour	A déterminer
Kayak-Polo	18/09/04	19/09/04	Coupe de France Hommes 2ème Tour	A déterminer
Kayak-Polo	25/09/04	26/09/04	Coupe de France Féminines et Jeunes 1er Tour	A déterminer
Kayak-Polo	25/09/04	26/09/04	Coupe d'Europe des clubs	A déterminer
Marathon	25/09/04	26/09/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Slalom	01/10/04	03/10/04	Championnat de France N1	A déterminer
Kayak-Polo	02/10/04	03/10/04	Coupe de France Finale Masculine	A déterminer
Course en Ligne	03/10/04	03/10/04	Championnat de France des clubs	A déterminer
Descente	10/10/04	10/10/04	Championnat de France des clubs	A déterminer
Kayak-Polo	10/10/04	10/10/04	Coupe de France Finale Féminine et Jeunes	A déterminer
environnement	16/10/04	17/10/04	Fermeture de la pêche	
administratif	16/10/04	17/10/04	week-end libre	
Kayak-Polo	23/10/04	24/10/04	Interrégions moins de 21 ans	A déterminer
Marathon	23/10/04	24/10/04	Sélection Championnat de France N1	A déterminer
Slalom	30/10/04	01/11/04	Championnat de France des clubs	A déterminer
Marathon	13/11/04	14/11/04	Championnat de France N1	A déterminer
Marathon	20/11/04	21/11/04	Championnat de France N1	A déterminer
Wave-Ski	à déterminer	à déterminer	Championnat de France des clubs	A déterminer
Wave-Ski	à déterminer	à déterminer	Championnat de France N1	A déterminer
Descente			Championnat du Monde	Garmish (Allemagne)
Marathon			Championnat du Monde	Bergen (Norvège)
Slalom			Championnat du Monde Junior	Lofer (Autriche)

FICHE D'INTENTION DE CANDIDATURE À L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION 2004

☐ nationale
☐ internationale libre

FORMULAIRE à saisir sur Minitel (3614 CLUBFFCK) ou Extranet (http://ffcanoe.cvf.fr)
ET EXEMPLAIRE PAPIER à retourner au siège fédéral AVANT LE 1er MARS 2003
avec la caution signée du président du comité régional de canoë-kayak
FFCK - BP58 - 94344 Joinville le Pont Cedex

Cette candidature ne sera valable qu'avec la caution du comité régional.

Le club de canoë-kayak
Le comité départemental
Le comité régional
} de : _____

se porte candidat à l'organisation de la manifestation

Activité (entourer l'activité choisie)

CEL	DES	DRA	FRE	KAP	NEV	1000 pagaies EDF
MAR	MER	RAN	SLA	VA'A	WAS	Autre

Date proposée (vous pouvez proposer une ou plusieurs dates classées par ordre de préférence)

1ère proposition	du	au
2ème proposition	du	au
3ème proposition	du	au
4ème proposition	du	au

Nom de la manifestation (merci de donner l'appellation existante dans les règlements sportifs ainsi que tous renseignements nécessaires : sélection, journée, N1, N2, nom spécifique, 1000 pagaies EDF, etc...)

_____

_____

Catégories concernées (rayer dans chaque ligne les catégories inutiles)

Embarcation	Kayak	Canoë	Dragon boat	Flotteur	Raft	Va'a	Wave-Ski
Catégorie	Minime	Cadet	Junior	Senior			
	Vétérans groupés			Vétéran 1	Vétéran 2	Vétéran 3	
Distances	200	500	1000	2000	5000	autre.....	
Sexe	Homme	Femme	Mixte				
Equipiers	1	2	4	6	9	22	

Lieu de la manifestation

	Ville la plus proche	Plan d'eau	Département / Région
Proposition			
Lieu de remplacement			

La candidature doit également être saisie sur Minitel (3614 CLUBFFCK) ou Extranet (http://ffcanoe.cvf.fr)

Responsable de l'organisation au sein de la structure (R1)

Nom/Prénom : _____

Adresse/tél./e.mail : _____

_____

Observations éventuelles

Vous pouvez ici noter toutes informations complémentaires ou explications sur votre fiche de candidature :

Sur le choix de la date

Sur le lieu proposé

Animations 1000 pagaies EDF

Autres contraintes

CAUTION

Le CRCK se porte caution ou avis motivé obligatoire en cas de refus

En cas de désistement du demandeur, le comité régional s'engage à assurer l'organisation de la manifestation

Date, cachet et signature
du Président du CRCK

Signature du Président de la structure organisatrice

Nom : Prénom :

A : le :

Signature du R1 (si différent)

Nom : Prénom :

A : le :

CORRESPONDANTS ELECTRICITE DE FRANCE DANS LES GROUPEMENTS D'ENERGIE HYDRAULIQUE

Unité de production	Groupement d'énergie hydraulique	Correspondant	Téléphone
ALPES	Arve Fier	Alain ROGER	04 50 78 42 32
	Tarentaise	KOUTCHEROFF Jean Luc	04 79 41 09 13
CENTRE	Sce Central	David THOMAS	05 55 38 78 29
	Dordogne	Bernard LAVIOLETTE	05 44 40 89 71 - Port. 06 70 27 38 16
	Limoges	Philippe GIGUELAY	05 55 34 93 03
	Lot-Truyère	Bruno LASSALETTE	04 71 46 82 80 - Port. 06 88 38 11 71
	Loire-Ardèche	Jean Pierre HABAUZIT	04 71 07 01 76 06 88 21 94 59
	Ouest	Roger SOUQUIERE	02 99 16 37 70
EST	Jura-Bourgogne	Jean Claude SILFERI	03 84 43 90 03 - Port. 06 72 95 34 04
MEDITERRANEE	Haute-Provence	Pascal HIEL	04 92 70 68 22
	Haute Durance	Marc CONSTANT	04 92 53 29 25
	Var Roya	Bernard GALY	04 92 29 84 42
SUD-OUEST	Sce Central	Christian LECAILLON	05 62 12 83 03
	Adour et Gaves	Thierry ATTARD	05 62 97 70 63
	Aude-Ariège	François MAUREL	05 34 09 87 62
	Garonne	LABERE Jacques	05 61 89 98 13 - 05 61 89 98 31
	Tarn-Agout	Denis GLEIZES	05 63 48 87 03

DEMANDE DE LACHERS D'EAU 2003

à joindre à la "fiche d'intention de candidature à l'organisation d'une manifestation"
et à retourner au siège fédéral - **FFCK** - BP 58 - 94344 Joinville le Pont Cedex

A remplir par le demandeur et à faire valider par
le président du comité régional de canoë-kayak après un premier avis du correspondant du GEH

Rivière : _____

Parcours (1) : _____

Comité régional : _____

Responsable : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Code Postal : _____

Jour (2)	Date	Heures (3)	Débit minimum m³/s (4)	Débit idéal m³/s (4)	Activité (5)	Niveau (6)	Type (7)	Priorité (8)	Observations

(1)Utiliser une feuille par parcours et 1 ligne par valeur de débit à régulariser
(2)Indiquer le jour de la semaine (L, Ma,...) et encadrer les jours fériés
(3)Indiquer le plus précisément possible les heures d'utilisation réelle
(4)Indiquer le débit minimum navigable de "la rivière" en tête du parcours de la manifestation et le débit souhaité pour une navigation idéale.
(5) ACTIVITÉ : Slalom = SLA; Descente = DES; Freestyle = FRE; Nage en eau vive = NEV; Raft = RA
(6) NIVEAU :Départ = DEP; Région = REG; Interrégional = INTEREG; National = NAT; International = INT
(7) TYPE : Compétition = COMP; Stage = STG; Loisir = LOI; Formation = FOR; Autre = AU

VALIDATION

Le CRCK valide la demande de lâcher d'eau ----->

Date, cachet et signature du Président du CRCK

(8) Indiquer un ordre de priorité du CRCK par rivière au cas où des arbitrages seraient nécessaires du fait du dépassement des enveloppes énergétiques allouées par EDF.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS SUR LE DOMAINE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF) CONCERNE UNIQUEMENT LES MANIFESTATIONS ENTRAINANT UNE INTERRUPTION DE LA NAVIGATION (QUELLE QUE SOIT LA DUREE)

PÉRIODE DU 01/01/2004 AU 31/12/2004

A joindre à la «fiche d'intention de candidature à l'organisation d'une manifestation» et à retourner au siège fédéral - **FFCK** - BP 58 - 94344 JOINVILLE LE PONT CEDEX

Date	Intitulé manifestation	Lieu précis		Calendrier prévisionnel de l'interruption		Organisateur			Observations	
		Ville	Plan d'eau canoë-kayak	Jour	Horaires	Nom	Adresse	Téléphone	Nombre embarcations	Niveau (régional, national, international

FICHE D'INTENTION D'ORGANISATION D'UNE FORMATION 2004

☐ formation nationale
☐ diplôme fédéral
☐ formation sportive

FORMULAIRE à saisir sur Minitel (3614 CLUBFFCK) ou Extranet (http://ffcanoe.cvf.fr)
ET EXEMPLAIRE PAPIER à retourner au siège fédéral AVANT LE 30 JUIN 2003
avec la caution et la validation signées
FFCK - BP58 - 94344 Joinville le Pont Cedex

Le club de canoë-kayak
Le comité départemental
Le comité régional
La commission nationale

} de : _____

se porte candidat à l'organisation d'une formation

- **Intitulé :** _____
- **Public concerné :** _____
- **Objectifs :** _____

_____

- **Contenu :** _____

_____

_____

- **Responsable**

Nom/Prénom : _____
Adresse/tél./e.mail : _____

_____

- **Dates proposées** (si date unique)

1ère proposition	du	au
2ème proposition	du	au
3ème proposition	du	au

- **Dates proposées** (si modules)

1er module	du	au
2ème module	du	au
3ème module	du	au

- **Lieu** (Ville, département) : _____
- **Durée** (si nécessaire) : _____
- **Prix** (€ TTC) : _____
- **Contact pour information**

Nom/Prénom : _____
Adresse/tél./e.mail : _____

_____

FORMATION REGIONALE

CAUTION

Le CRCK cautionne la formation → Date, cachet et signature du Président du CRCK

VALIDATION

La CR Enseignement valide la formation → Date, cachet et signature du Président de la CRE

FORMATION NATIONALE

CAUTION

La commission nationale cautionne la formation → Date, cachet et signature du Président de la Commission nationale

L'intention doit également être saisie sur Minitel (3614 CLUBFFCK) ou Extranet (http://ffcanoe.cvf.fr)

GUIDE DES FORMATIONS 2003

Le Guide des Formations 2003 est sorti et adressé joint à ce CKI, à toutes les structures FFCK. Il est accompagné d'un appel à cotisation AGEFOS PME pour l'ensemble des structures fédérales.

BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORTIVE, SPECIALITE ACTIVITES NAUTIQUES

La parution du décret N° 2001-792 du 31 août 2001 portant règlement général du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et de sport (BPJEPS) et la parution de l'arrêté du 18 avril 2002 du diplôme précité marquent une première étape importante de la rénovation des diplômes et des qualifications du ministère des Sports : cette rénovation commence par la création d'un diplôme de niveau IV (brevet d'Etat 1er degré) où se situe la majorité des emplois sportifs actuels. La liste des diplômes reconnus par l'encadrement professionnel est en cours de changement. Les activités nautiques font partie des spécialités du Brevet professionnel JEPS en cours de construction, l'arrêté portant sur la création de la spécialité «activités nautiques» du BPJEPS est sorti le 9 juillet 2002. Ce brevet professionnel remplacera progressivement le «mythique» Brevet d'Etat 1er degré CKDA. Cette spécialité sera délivrée au titre des mentions dont la liste est définie dans l'article 2 de l'arrêté.

SCHEMA DIRECTEUR NATIONAL DES FORMATIONS

Un Schéma Directeur National des Formations sert à organiser l'offre de formation, l'adapter aux besoins et la rapprocher du projet de développement de la fédération.
La construction du SDNF version n°2 s'appuie doublement sur le projet fédéral de développement, "l'enquête emploi" réalisée en 1999 auprès de l'ensemble de nos structures fédérales et visant à mesurer les nouveaux besoins de formation et le bilan des actions réalisées en application du SDNF version n°1.
C'est un outil destiné à faire des choix, le SDNF donne naissance chaque année au Guide des Formations qui aide les présidents à aborder la formation en fonction du public et des objectifs de sa structure. En effet, qui mieux que le président connaît les publics potentiels des formations, peut conseiller et procéder aux inscriptions des stagiaires de manière anticipée, peut faire le lien entre le projet associatif et les besoins de formation, bref faire vivre et développer sa structure par la formation.
Les idées fortes issues du Schéma Directeur National des Formations sont élaborées autour d'un principe commun de professionnalisation :
Professionnaliser les bénévoles, professionnalise les cadres et professionnaliser les activités en :

– Améliorant la qualité des outils d'encadrement.
– Développant d'actions de formation en partenariat dans une logique de réseau.
– Créant des liens entre les activités des structures et les besoins des collectivités
– Construisant en collaboration avec les Commissions Nationales d'Activités et de Services un programme d'actions qui répondent à leurs besoins et à leurs préoccupations.

HOMOLOGATION DES DIPLOMES FEDERAUX

La loi n° 2002-1578 du 30 décembre 2002 modifiant l'article 43 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, avec un article unique, permet aux titulaires de diplômes fédéraux homologués avant le 31 décembre 2002 d'exercer contre rémunération l'encadrement des activités physiques et sportives pour lesquelles ils sont compétents. Elle a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2002.
Cette nouvelle rédaction permet aux titulaires de diplômes fédéraux de continuer à exercer des fonctions d'enseignement, d'encadrement et d'animation des activités physiques et sportives contre rémunération. En effet si l'article 43 était resté en l'état, 50000 personnes ne pouvaient plus, à compter du 31 décembre 2002, enseigner les activités physiques contre rémunération.

LES VALIDATIONS D'ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La VAE est définie dans la loi de modernisation sociale : « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (…) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles … »
La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels – pour moitié employeurs, pour moitié salariés – valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie du diplôme. Le jury peut également dispenser un candidat des titres ou diplômes requis pour préparer le diplôme visé.
A noter une belle avancée depuis les VAP pour cette forme originale de certification :
- prise en compte de l'expérience bénévole,
- durée d'exercice réduite de 5 à 3 ans
- possibilité d'obtenir tout ou partie d'un diplôme

Dans les champs de la jeunesse et des sports, les diplômes concernés sont les brevets d'Etat (BEES), les BAPAAT, le BEATEP, les BPJEPS …
La Commission Nationale Enseignement Formation étudie une procédure de demande de validation d'acquis pour les diplômes fédéraux.

DISPOSITIF EMPLOIS JEUNES

La circulaire de la DGEFFP N° 20002/53 du 10 décembre2002 devrait rassurer un certain nombre d'employeurs associatifs.
En effet, ce texte a confirmé les conditions d'éligibilité des postes aux conventions pluri annuelles communiquées par la circulaire n° 2001/33 du 25 septembre 2001.
Sont particulièrement concernés, les employeurs qui ont crées les postes en 1998, qui arrivent à échéance en 2003 et qui n'ont pas souscrit au principe de l'épargne consolidée en 2003 et qui n'ont pas souscrit au principe de l'épargne consolidée.
Concrètement les employeurs doivent se rapprocher de leur DDEFP avant le 31 mars 2003.
Télécharger la circulaire avec les annexes sur www.ffcanoe.asso.fr/actualites/actus/aide-emploi.html

RELEVES DE DECISIONS DU BUREAU EXECUTIF ET DU CONSEIL FEDERAL

Relevé de décisions du Bureau exécutif du 04/10/2002 :

- *Clubs :*
  BEX-93/2002/1004-I.1.a. : Canoë Kayak Club d'Arc sur Tille (anciennement Canoë Kayak Club d'Arceau) – Côte d'Or (Bourgogne).
- **BEX-93/2002/1004-II.1. :** Point sur la mise en place du nouveau système informatique d'adhésion - Le serveur pour la prise d'adhésion par Internet est vraisemblablement trop lent. Les difficultés se trouvent chez CVF, de même que pour le minitel... Un courrier recommandé leur sera adressé pour résorber ce problème de vitesse de données. Dans l'attente de résolution du problème, tous les paiements seront bloqués. D'autres fédérations clientes de ce prestataire ont le même problème. Concernant la mise sous pli, même problème, même solution. Pour cette année, le bilan d'activité ne sera plus obligatoire pour la remise des cartes, mais une date limite de saisie de ce bilan sera définie. Pour la saisie du bilan d'activité, les structures notent les données validées par leur dernière assemblée générale. Il faut communiquer sur l'intérêt de ces chiffres clés. Voir le problème de saisie des Pagaies Couleurs. Pour la saisie des adhésions concernant les DOM, voir avec eux la possibilité d'une saisie par Internet et à l'issue prendre une décision. Tarif du Pass Canoë 2003 en diffusion nationale : 9,70 €. Le Pass Voile est valable 1 an, le notre 3 mois, les documents sont différents.
- **BEX-93/2002/1004-III.1. :** Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil fédéral - ACTUALITÉ : A. Informations du Président fédéral et questions d'actualité, B. Informations du Directeur Technique National, C. Informations des autres membres du Bureau exécutif - POUR DÉCISION : A. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil fédéral du 26 janvier et du 26 juin 2002 - B. Etat d'avancement du projet de développement fédéral - C. Point sur les budgets 2002 et 2003 - D. Règlement dopage - E. Animations de proximité : VitAL - F. Canoë-kayak en entreprise - G. Membres FFCK des commissions mixtes UNSS-FFCK et FFSU-FFCK - POUR ÉTUDE : A. Corps arbitral - POUR INFORMATION : A. Etats généraux du sport français et assises du canoë-kayak les 7 et 8 décembre 2002 - B. Avancée des différents groupes de travail - QUESTIONS DIVERSES.
- **BEX-93/2002/1004-III.2. :** Devenir de la Nage en Eau Vive au sein de la FFCK - Le Président de la FFESSM a contacté le Président fédéral à ce sujet. L'enjeu se pose sur la délégation ministérielle valable jusqu'à fin 2003. A traiter par les commissions Slalom et Descente pour l'aspect compétitif. Analyser les problématiques avec nos interlocuteurs à la FFESSM. Voir aussi les aspects sécurité, sanitaires, lâchers d'eau, formation, accès à l'eau, ... Etude à piloter par Vincent BLANCHET et Jean-Philippe WINIARSKI. Voir les solutions possibles.
- **BEX-93/2002/1004-III.3. :** Projet de constitution d'une association de propriétaires et d'exploitants d'espaces eau vive - Le Bureau exécutif souhaite un délai pour s'approprier le dossier. Décision lors d'une prochaine réunion du Bureau exécutif. La FFCK fera une proposition de rédaction des statuts tel qu'elle conçoit le fonctionnement d'une association regroupant les « espaces eau vive » dont l'objet est de fédérer les structures sur la notion de qualité et de services. Reste à déterminer les services apportés aux membres à l'intérieur de l'association.
- **BEX-93/2002/1004-III.4. :** Préparation des Assises du Canoë-Kayak les 7 et 8 décembre 2002 - Une synthèse sera faite ultérieurement. Antoine GOETSCHY doit contacter Philippe FOURRIER et Alain PICHAVANT pour le Salon nautique.
- **BEX-93/2002/1004-III.5. :** Développement de l'animation du Freestyle - Monter une réunion début saison 2003 pour les activités Wave ski, Freestyle et Kayak polo entre Yves MASSON, Jérôme DAVAL, Vincent BLANCHET, Patrick BERARD, Jean-Philippe WINIARSKI et les présidents des commissions concernées. Pour le Marathon, à voir avec la Course en ligne. Dans un deuxième temps, une réunion avec les entraîneurs pourra avoir lieu.
- **BEX-93/2002/1004-IV.1. :** Point sur l'accidentologie - Suite à l'accident du 13 septembre à l'Isle de la Serre, une commission d'expertise fédérale a conclu à la réouverture possible du site. Les championnats de France de Slalom y auront bien lieu. Quelques autres accidents sont toujours sous le coup d'une instruction.
- **BEX-93/2002/1004-IV.2. :** Point sur le réseau alerte - Le Bureau exécutif souhaite développer cet outil et moderniser son fonctionnement et souhaite que son intégration au site Internet soit étudiée.
- **BEX-93/2002/1004-IV.5. :** Inauguration du centre national de kayak de mer à Antibes - Le centre national de kayak de mer méditerranéen a été créé à Antibes le mardi 24 septembre dernier. Il est situé physiquement au CREPS et suivi par le CRFCK de l'Argentière (Hautes Alpes). Il travaillera en coordination avec l'autre centre national de kayak de mer à Dinard.
- **BEX-93/2002/1004-IV.6. :** Réunification des clubs de canoë-kayak de Montpellier - Les trois clubs de Montpellier souhaitent se rapprocher dans l'objectif d'une réunification. Le Bureau exécutif se réjouit de cette situation.

Relevé de décisions du Bureau exécutif du 07/11/2002 :

- *Clubs :*
  BEX-94/2002/1107-I.1.a. : Argeles Canoë-Kayak (anciennement Escapade Nature 66) – Pyrénées Orientales (Languedoc-Roussillon).
  BEX-94/2002/1107-I.1.b. : Section Canoë-Kayak du Club Sportif de l'ESAG – Maine et Loire (Pays de la Loire).
  BEX-94/2002/1107-I.1.c. : Club de Canoë-Kayak de Cahors – Lot (Midi-Pyrénées) : reprise du club MJS Cahors.
  BEX-94/2002/1107-I.1.d. : Club de Canoë-Kayak des Gorges de l'Ardèche – Ardèche (Rhône-Alpes). *Le Bureau exécutif remercie le Président du Comité Départemental de Canoë-Kayak de l'Ardèche, Monsieur Georges RAVEL, pour son courrier du 21 octobre 2002 qui a retenu toute leur attention.*
- *Membres associés :*
  BEX-94/2002/1107-I.1.e. : Vignoble Loisirs Organisation – Loire Atlantique (Pays de la Loire).
- *Comptes-rendus :*
  BEX-94/2002/1107-I.2.a. : Compte-rendu de la commission Sport de compétition (2002-0004) du 5 octobre 2002 : Points particuliers : Forfait de téléphone portable pour les présidents de commissions nationales : Accord du Bureau exécutif sur le principe d'un forfait plafonné à 30 € par mois pour les présidents de commissions nationales. La présentation mensuelle du justificatif original sera exigée pour la prise en charge. Ce principe est également applicable aux membres du Bureau exécutif et à la présidente du Conseil fédéral. Il est applicable au 1er janvier 2003. Renouvellement du matériel informatique pour la Course en ligne : Ce point doit faire l'objet d'une demande de projet d'investissement.
  BEX-94/2002/1107-I.2.b. : Compte-rendu de la réunion des présidents des commissions régionales Course en ligne du 13 juillet 2002 : approuvé.
  BEX-94/2002/1107-I.2.c. : Compte-rendu de la commission Slalom du 30 septembre 2002 : approuvé.
  BEX-94/2002/1107-I.2.d. : Compte-rendu de la réunion du bureau de la commission nationale Descente du 12 octobre 2002 : A voir à la prochaine réunion du Bureau exécutif.
  BEX-94/2002/1107-I.2.e. : Compte-rendu de la réunion de bureau de la commission nationale Kayak polo du 19 octobre 2002 : Ce compte-rendu ne figurant pas à l'ordre du jour initial, il devra être représenté lors d'une prochaine réunion du Bureau exécutif.
- **BEX-94/2002/1107-II.1.a. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Validation du compte-rendu de l'assemblée générale 2001 - Le compte-rendu doit être envoyé par email aux membres du Bureau exécutif pour relecture et retour à Laetitia.
- **BEX-94/2002/1107-II.1.b. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Dates des assemblées générales régionales 2002 et choix des présences des membres du Bureau exécutif dans les différentes régions :

Comité régional	Date	Lieu	Présence
Auvergne	11/01/03	Montluçon (03)	V. BLANCHET
Bourgogne	09/02/03	Semur en Auxois (21)	V. HOHLER
Bretagne	23/11/02	Tremeven (29)	C. HUNAUT
Lorraine	25/01/03	Ancerville (57)	C. HUNAUT
Nord-Pas de Calais	08/02/03	Saint Omer (62)	P. BERARD
Normandie	23/11/02	Beaumont le Roger (27)	E. POULHE
Pays de la Loire	24/11/02	Laval (53)	V. BLANCHET
Poitou-Charentes	08/02/03	Angoulême (16)	E. POULHE

- **BEX-94/2002/1107-II.1.c. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Demande de proposition d'ordres du jour pour les assemblées générales ordinaire et extraordinaire - 08h30 à 09h30 : Réunion du Conseil fédéral - 08h30 à 9h30 : Accueil des participants - 09h30 : Ouverture de l'assemblée générale ordinaire 2002 - 09h30 à 09h45 : Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2001 - 09h45 à 10h15 : Rapport du président fédéral - 10h15 à 10h30 : Rapport du secrétaire général - 10h30 à 11h00 : Rapport du directeur technique national - 11h00 à 11h30 : Rapport du trésorier fédéral et du commissaire aux comptes - 11h30 à 12h00 : Questions sur les rapports - 12h00 à 12h30 : Votes - 12h30 à 14h00 : Déjeuner - 14h00 à 14h30 : Projet de budget 2003 - 14h30 à 14h45 : Rapport de la présidente du Conseil fédéral - 14h45 à 15h00 : Présentation des candidats au Conseil fédéral - 15h00 à 15h30 : Votes sur les candidats au Conseil fédéral et projet de budget 2003 - 15h30 : Clôture de l'assemblée générale ordinaire 2002 - 15h30 à 16h00 : Pause - 16h00 : Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire 2002 - 16h00 à 18h00 : Présentation des nouveaux statuts et règlements intérieurs - 18h00 à 18h30 : Questions diverses - 18h30 à 19h00 : Votes sur les statuts et règlements intérieurs - 19h00 : Clôture de l'assemblée générale extraordinaire 2002.
- **BEX-94/2002/1107-II.1.d. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Validation de la fiche des délégués : Modifier « ... et être régulièrement adhérent à la FFCK. » par « ... et être en possession d'une carte canoë plus 2003. ». Document validé.
- **BEX-94/2002/1107-II.1.e. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Validation de l'acte de candidature au Conseil fédéral pour le poste à pourvoir - Document validé.
- **BEX-94/2002/1107-II.1.f. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Validation du tableau de décompte des cartes d'adhésion - Document validé.
- **BEX-94/2002/1107-II.2. :** Réunions au siège fédéral : le cas de la Boutique - La situation provisoire de stockage de la boutique au siège fédéral sera résorbé prochainement. Le contrat de gestion logistique avec le prestataire AOC est signé. Désormais, le stock sera externalisé, permettant de sécuriser et d'optimiser les envois de marchandises.
- **BEX-94/2002/1107-II.3. :** Création d'une association des propriétaires et exploitants d'Espaces Eau Vive - Refus des statuts. Le positionnement de l'association n'est pas suffisamment explicite par rapport aux orientations fédérales vis-à-vis des Espaces Eau Vive. La représentation fédérale est insuffisante.
- **BEX-94/2002/1107-III.1. :** Demande d'organisation d'une formation Kayak de Mer - Dossier épineux. Rémy MASSON s'en occupe et prend contact avec tous les organismes pour approfondir ce dossier.
- **BEX-94/2002/1107-III.2. :** Restructuration de la commission Patrimoine Nautique - Une réunion est prévue le 13 novembre 2002. Le président Christian HUNAUT reçoit, suite à leur demande, les 4 représentants de la commission.
- **BEX-94/2002/1107-III.3. :** Label « Manifestation FFCK » - Avis favorable du Bureau exécutif sur les deux solutions proposées.
- **BEX-94/2002/1107-III.4. :** Programme prévisionnel des M.I.O - Ne pas supprimer la coupe du monde 2010 de Descente, en revanche, retravailler les critères d'obtention d'une manifestation en fonction du niveau de l'événement.
- **BEX-94/2002/1107-IV.1. :** Suivi des retours du questionnaire « Mettons nous aux défis » et bilan des relances téléphoniques faites - Compte tenu du faible taux de réponse et des réactions des personnes interrogées téléphoniquement, il semble nécessaire de sensibiliser les conseillers techniques, à travers ID, de leur rôle de conseiller auprès des structures décentrées qui se sentent parfois démunies.
- **BEX-94/2002/1107-IV.2. :** Démission du président délégué de la commission Enseignement Formation - Vincent HOHLER assurera l'intérim jusqu'à la prochaine commission plénière.
- **BEX-94/2002/1107-IV.3. :** Soirée des Pagaies d'Or - Le Bureau exécutif désignera les lauréats au prochain Bureau exécutif à partir des propositions du groupe de travail.
- **BEX-94/2002/1107-IV.4. :** Rapports FFCK/CKM - A voir à la prochaine réunion du Bureau exécutif.

Relevé de décisions du Bureau exécutif du 15/11/2002 :

- *Clubs :*
  BEX-95/2002/1115-I.1.a. : Touring Canoë-Kayak Montmerle 3 Rivières - Ain (Rhône-Alpes) : reprise du club Touring Canoë-Kayak Lyonnais qui sera dissout.
  BEX-95/2002/1115-I.1.b. : Tardoire Canoë-Kayak – Charente (Poitou-Charentes) : section canoë-kayak de l'association La Boulogne, reprise des clubs de l'association Plein Air du Montbronnais et MJC La Rochefoucauld qui seront dissout.
  BEX-95/2002/1115-I.1.c. : Amicale Laïque Section Canoë-Kayak – Pas de Calais (Nord-Pas de Calais).
  BEX-95/2002/1115-I.1.d. : Sport Evasion Canoë-Kayak – Loire (Rhône-Alpes).
- *Membres associés :*
  BEX-95/2002/1115-I.1.e. : Commune de Roquebrune sur Argens « Centre de Voile et de Kayak Municipal » – Var (Côté d'Azur).

- *Comptes-rendus :*
  BEX-95/2002/1115-I.2.a. : Compte-rendu de la réunion du bureau de la commission nationale Descente du 12 octobre 2002 : approuvé.
  BEX-95/2002/1115-I.2.b. : Compte-rendu de la réunion de bureau de la commission nationale Kayak polo du 19 octobre 2002 : approuvé.
- **BEX-95/2002/1115-II.1.a. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Point sur la relecture du compte-rendu de l'assemblée générale 2001 - Le compte-rendu est en cours de relecture.
- **BEX-95/2002/1115-II.1.b. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Validation de l'ordre du jour de l'assemblée générale - Document validé. A diffuser.
- **BEX-95/2002/1115-II.1.c. :** Préparation de l'assemblée générale 2002 - Validation du tableau de décompte des cartes d'adhésion : Document validé. A diffuser.
- **BEX-95/2002/1115-II.2. :** Demande d'un athlète pour courir pour le Luxembourg - Accord du Bureau exécutif.
- **BEX-95/2002/1115-II.3. :** Délégation ministérielle pour la nage en eau vive - Réunion entre les présidents à finaliser. Avis définitif du Conseil fédéral à voir.
- **BEX-95/2002/1115-II.4. :** Collaboration avec les Pagayeurs Marins : stratégie de mise en place d'un groupe de travail - Proposer aux Pagayeurs Marins et quelques autres associations concernées de venir participer avec la FFCK à la rédaction d'une évolution de l'arrêté d'homologation en 6ème catégorie et au projet de 5ème catégorie.
- **BEX-95/2002/1115-II.5. :** Préparation du Conseil fédéral du 16/11/2002 - Accord du Bureau exécutif sur l'organisation de l'ordre du jour.
- **BEX-95/2002/1115-III.1. :** Rapports FFCK/CKM - Revoir le document actuel pour l'utiliser en bon d'abonnement. Voir la possibilité via Internet pour septembre 2003 et les problèmes de TVA…
- **BEX-95/2002/1115-III.2. :** Etude du CNOSF sur les tâches et fonctions des dirigeants de fédérations - Que Rémy MASSON prenne contact avec l'université Claude Bernard et leur communique les informations en notre possession. Pas d'interview. Pas de disponibilité. Enquête emploi et formation déjà mise en place.
- **BEX-95/2002/1115-III.3. :** Projet de convention entre la FFCK et la Ligue Calédonienne de Va'a et Canoë-Kayak - A regarder de plus près la proposition calédonienne et la proposition FFCK puis faire nos observations. Dossier suivi par Sylvaine DELTOUR. Voir la comparaison avec Wallis et Futuna.

Relevé de décisions du Bureau exécutif du 05/12/2002 :

- *Clubs :*
  BEX-96/2002/1205-I.1.a. : Kayak Club Roots Cevenol – Ardèche (Rhône-Alpes).
  BEX-96/2002/1205-I.1.b. : Association Sportive Testerine Kayak – Gironde (Aquitaine).
  BEX-96/2002/1205-I.1.c. : Ain Raid Aventure Canoë-Kayak – Ain (Rhône-Alpes).
  BEX-96/2002/1205-I.1.d. : Mancenillier Kayak Club (Martinique).
- **BEX-96/2002/1205-II.1. :** Préparation des Assises du canoë-kayak et des Etats généraux du sport français - Pagaies d'Or : Aujourd'hui, 250 personnes sont prévues à la soirée. Nous avons la possibilité d'en accueil 350 au total (prise en compte des absences de réponses). 50% des participants aux Plénières (représentants des commissions régionales). 30% des Présidents de comités départementaux. 100% des Présidents de comités régionaux et des CTRC. 100% des membres du Bureau exécutif et du Conseil fédéral. Peu d'invités par rapport à la concurrence avec EGSF et EDF. Colloque : Validation de l'ordre du jour et constitution des groupes de travail et désignation des animateurs. Plénières : Tous les ordres du jour et documents préparatoires sont arrivés au siège, pour certains un peu tard. Le bureau exécutif rappelle que seuls les représentants dûment mandatés par leur comité régional peuvent voter. Ces représentants doivent évidemment être titulaires d'une Carte Canoë Plus 2003. L'élection des présidents des commissions suivantes se tiendra pendant les plénières : Enseignement/Formation (Président délégué), Patrimoine Nautique et Slalom.
- **BEX-96/2002/1205-III.1. :** Projet d'équipements : orientation fédérale globale - Le siège fédéral ne peut aider, conseiller ou soutenir les projets d'équipements en région que s'il est tenu régulièrement informé des avancées de chaque dossier. Son niveau d'intervention ne peut pas aller au-delà de la conception globale du projet sauf dans le cas d'équipements incluant éventuellement une intégration dans la filière de haut niveau. Dans ce cadre particulier, une expertise technique de la Direction Technique Nationale est nécessaire. Des interventions du siège fédéral sur des études de programmation ou sur le plan juridique sont envisageables. Les coûts devront être prévus par les maîtres d'ouvrages dans leurs coûts généraux d'études. Des études particulières peuvent être réalisées par des Conseillers techniques régionaux. La Direction Technique souhaite rencontrer tous les acteurs régionaux début 2003 pour les sites accueillant des pôles France afin de pouvoir leur exposer la stratégie d'évolution de la filière pour 2004-2012.
- **BEX-96/2002/1205-III.2. :** Suivi des retours du questionnaire « Mettons nous aux défis » et bilan des relances téléphoniques faites - Dépouillement des questionnaires en cours.

	Nombre de questionnaires rendus	*Nombre de questionnaires en cours*
Comité régionaux	*4*	*5*
Comités départementaux	*7*	*6*
Clubs	*10*	*7*
TOTAL	***21***	***18***

- **BEX-96/2002/1205-III.3. :** Accidentologie : suivi du contentieux - Certains accidents concernant nos activités sont toujours sur le coup de procès ou d'instruction. Un accident qui s'est déroulé à Angers en 1996 a vu un animateur condamné à de la prison avec sursis. Le Président du club concerné, à sa demande, sera reçu par le CNPU pour envisager avec lui comment cette expertise peut contribuer à l'expertise du conseil.
- **BEX-96/2002/1205-IV.1. :** Lancement du Guide de l'entraîneur animateur - Le document est édité. Il a été présenté au colloque des entraîneurs de club des 30 novembre et 1er décembre. Il sera présenté aux Assises du canoë-kayak et au Colloque des conseillers techniques. Des présentations en régions sont envisageables sur demande des régions et sur les pôles Espoirs. De nombreuses suites seront à donner concernant ce document, notamment en l'intégrant dans le projet DPAL, Animation Jeunes, Règlements Sportifs, Filière de haut niveau, Formation des cadres, …

Relevé de décisions du Bureau exécutif du 20/12/2002 :

- *Clubs :*
  BEX-97/2002/1220-I.1.a. : Base de loisirs sportifs de la Forge – Doubs (Franche Comté).
- **BEX-97/2002/1220-II.1. :** Procédure et délai d'instruction au Bex - Les instructions pour le Bureau exécutif concernant tous les sujets que les cadres ou élus souhaitent voir figurer à l'ordre du jour des réunions du Bureau exécutif doivent être systématiquement présentées au Directeur Technique National avant le mercredi soir de la semaine précédent celle de la réunion. Par exemple, pour la réunion du jeudi 5 décembre, vous devez présenter votre instruction au plus tard mercredi 27 novembre à l'assistante du Président. Ensuite, vous devez lui envoyer par email (copie au DTN) l'instruction validée ainsi que les documents en annexe avant le jeudi midi de la même semaine. Cela nous permettra de transmettre l'ordre du jour et les documents préparatoires aux membres du Bureau exécutif suffisamment tôt pour qu'ils puissent étudier le dossier. Toute instruction non présentée dans les délais au Directeur Technique National ne pourra être retenue à l'ordre du jour du Bureau exécutif à venir et sera automatiquement mise à l'ordre du jour de la réunion suivante. Pour résumer, voici un tableau récapitulatif pour les prochaines réunions du Bureau exécutif :

Date de la réunion du Bureau exécutif	Date limite de présentation des instructions	Date limite d'envoi des documents	Date d'envoi de l'ordre du jour et des pièces jointes aux membres du Bureau exécutif
10/01/03	31/12/02	02/01/03	03/01/03
24/01/03	15/01/03	16/01/03	17/01/03
13/02/03	05/02/03	06/02/03	07/02/03
14/03/02	05/03/03	06/03/03	07/03/03
04/04/03	26/03/03	27/03/03	28/03/03

- **BEX-97/2002/1220-II.3. :** Location d'un autocom pour réduire les coûts de téléphonie - Accord du Bureau exécutif.
- **BEX-97/2002/1220-III.1. :** Présentation du bilan annuel d'activité de Jean-Michel Darolles - Echange avec le nouveau président de la commission nationale Patrimoine Nautique - Sur un an et demi, 85 affaires ont été traitées dont 10 contentieuses. 50% sur le plan national et 50% sur le plan local. Bilan annuel de JED : 168 points convention + 50 dépassement, soit 218 points. Reconduction de la convention pour 2003 avec révision du système de suivi financier.
- **BEX-97/2002/1220-III.2. :** Projet de convention avec la Nouvelle Calédonie - Quelques corrections sont à apporter au document. Tentative de signature en début 2003.

Relevé de décisions du Bureau exécutif du 10/01/2003 :

- *Clubs :*
  BEX-98/2003/0110-I.1.a. : Association Les Amis de la Fédération des Œuvres Laïques de la Guadeloupe (AFOLG) - Guadeloupe : sous réserve de la production du récépissé de la préfecture délivré en 2001 suite à la modification des statuts.
  BEX-98/2003/0110-I.1.b. : Animation Multi Activités Section Canoë-Kayak (AMAC)- Var (Côte d'Azur).
- *Membres associés :*
  BEX-98/2003/0110-I.1.c. : Sur 200 recensés, seuls 47 ont payé leur cotisation. Un appel à cotisation annuel parait indispensable.
- **BEX-98/2003/0110-II.1. :** Renouvellement du matériel informatique des commissions d'activités - Sur le fond, le Bureau exécutif est favorable à la participation des commissions dans le suivi des classements et des gestions de courses. Ce point particulier nécessitant un investissement important en matériel sera étudié en fonction du budget 2003 disponible et sera priorisé par rapport à d'autres projets nouveaux. Reste à organiser les inter régions.
- **BEX-98/2003/0110-II.2. :** Préparation de l'ordre du jour du Conseil fédéral du 25 janvier 2003 - A diffuser rapidement dès que le secrétaire général aura transmis au siège fédéral le document à joindre en annexe concernant les projets de statuts.
- **BEX-98/2003/0110-II.3. :** Convention Nouvelle Calédonie - Accord du Bureau exécutif sur le projet de convention en précisant au comité les services qui sont apportés aux clubs suite aux 80 euros d'affiliation. Préparer un logo spécifique à la ligue calédonienne.
- **BEX-98/2003/0110-II.4. :** Compte-rendu de l'assemblée générale 2001 - Relecture à valider impérativement pour le 24 janvier 2003 en retour à Laetitia. A synthétiser pour chaque intervenant.
- **BEX-98/2003/0110-III.1. :** Relations entre l'UCPA et la FFCK - La FFCK ne se porte pas candidate ni au Bureau, ni au Conseil d'Administration de l'UCPA.
- **BEX-98/2003/0110-III.2. :** Convention FNDS - Projet à lire pour validation à la prochaine réunion du Bureau exécutif le 24 janvier 2003. La convention FFCK et maître d'ouvrage au préalable à tout soutien fédéral auprès du FNDS national équipement pour garantir l'usage a posteriori par les pratiquants des structures associatives fédérales.
- **BEX-98/2003/0110-III.3. :** Labellisation - Accord du bureau exécutif sur une évolution de la labellisation autour du concept central de l'Ecole Française de Canoë-Kayak. Ce dossier est à relier avec celui de DPAL et ne peut donc être opérationnel qu'en 2004. Pour 2003, rester sur le statu quo actuel et utiliser le colloque des conseillers techniques pour préparer les évolutions à septembre 2003. Concernant le label PKM, le comité régional de Bretagne doit être fortement associé à notre réflexion.
- **BEX-98/2003/0110-IV.1. :** Création de RIPH international - De plus en plus de nageurs se retrouvent autour de valeurs communes liées à la pratique de l'hydrospeed. Cet esprit tient souvent en deux mots : plaisir et sécurité. Issus de divers pays et régions, certains d'entre eux ont eu l'envie de formaliser ces liens et de développer une dynamique autour de la pratique de l'hydrospeed et de la découverte de nouveaux terrains de jeux et de nouveaux pratiquants (selon le slogan « Free Ride, Free Style ») en créant une association. RIPH International se pose comme un mouvement fédérateur et non comme une entité susceptible d'entrer en conflits avec des structures ou des organisations existantes. Ses objectifs sont simples :
  - De développer l'hydrospeed (ou nage en eau vive) dans tous les pays.
  - D'organiser des rencontres internationales.
  - De normaliser les règlements pour la formation et les compétitions.
  - D'assurer une communication internationale entre les pratiquants.
  - De développer un système de reconnaissance mutuelle des diverses formations existantes.

- De favoriser la reconnaissance et l'homologation des records et performances des diverses disciplines de l'hydrospeed.
- D'inciter à la protection de l'environnement et des lieux de pratique liés à l'hydrospeed.
- De développer l'accès à l'hydrospeed au plus grand nombre et en particulier aux jeunes.
- De promouvoir les actions et écrits liés à la sécurité.

Pour ce faire, RIPH International entreprendra toutes les actions qu'elle jugera nécessaire à la réalisation de ses buts.

Relevé de décisions du Conseil fédéral du 16/11/2002 :

- **CFD/2002/1116-II.A. :** Compte-rendu du 26 janvier 2002 : Modification de Sylvaine DELTOUR : « Equipements » Formes à revoir et fautes de frappes à corriger. Compte-rendu approuvé à l'unanimité. Compte-rendu du 29 juin 2002 : Modification de Sylvaine DELTOUR en page 7 : Conseil des Présidents de Comités : Forme à revoir. Modification de Bernard DUROURE en page 1 : « CHEM société concurrente » à retirer. Compte-rendu approuvé à l'unanimité. Relecteurs du prochain compte-rendu : à définir.
- **CFD/2002/1116-II.B. :** Etat d'avancement du projet de développement fédéral - Peu de retours mais de nombreux projets en cours. Echéances : colloque du développement en région pour présentation mais pour aussi alimenter le débat et favoriser l'appropriation par les structures. Choisir 100 défis parmi les retours...
- **CFD/2002/1116-II.C. :** Point sur les budgets 2002 et 2003 - Situation plus confortable que l'an dernier sur le plan de la structuration (équipe compétente et performante). Mise en place de procédures proposées par le Commissaire aux Comptes. 2002 : Tendances du 30 septembre : Direction générale : globalement, pas de dérapage. Coût de l'AG : fort dépassement dû à l'excentrement et au nombre de participants (plus hébergement cher). Evènements : Respect des budgets, même en ce qui concerne Bourg Saint Maurice. Communication : Choix d'imputer les coûts de deux salons nautiques sur 2002. Editions : Respect des budgets. Services : Volume financier des adhésions en augmentation et donc des produits. Forte progression des passeports Pagaies Couleurs. Formation : En attente d'informations. Patrimoine Nautique : Coût important du juridique. Haut niveau : Bonne visibilité sur les dépenses engagées due à une bonne remontée des informations. Sport de compétition : Pas de dérapage, quelques réajustements de projets. Trésorerie : Contrairement aux engagements du ministère, pas de versement d'acomptes. La bonne trésorerie des années précédentes a permis de gérer cette situation. 2003 : Procédure d'établissement lancée. Concernant le tarif des « Livrets Règlements Sportifs », le Bureau exécutif fera une proposition pour les plénières. Vincent BLANCHET : « Les présidents des commissions pourront, à partir di 1er janvier 2003, bénéficier d'un forfait téléphonique d'un montant mensuel de 30 euros (contre justificatif) ».
- **CFD/2002/1116-II.D. :** Validation du calendrier des événements - Modification du calendrier en proposant de garder les Championnats du Monde initialement prévus en 2008 en les plaçant en 2009. Votes : Adopté à l'unanimité.
- **CFD/2002/1116-II.E. :** Orientations sur les statuts - Présentation des orientations retenues par le groupe de travail. Proposition d'une assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire. Votes : Elections par les représentants des régions (3 par région) : 15 pour. Proportionnelles : 4 pour, 4 abstention. Organes décisionnaires : Elections en 3 phases de : Comité directeur élu par l'assemblée générale, mode de scrutin : 20 liste, 1 uninominal, 2 abstention. Bureau : désignation par le Comité directeur. Commission permanente (facultative) : 17 pour, 3 contre, 3 abstention..
- **CFD/2002/1116-II.F. :** Validation du règlement dopage - Le règlement est adopté à l'unanimité pour présentation au Ministère, compte tenu de la modification à l'article 29.4.1 « Lorsque l'appel émane de la fédération » et diffusion dans CKI. Le règlement sera présenté lors des plénières d'activités et du colloque des entraîneurs. Votes : Adopté à l'unanimité..
- **CFD/2002/1116-II.G. :** Animation de proximité - Rapprochement avec des « fédération » affinitaires : FSGT, Léo Lagrange, Sport en Entreprise pour signer des conventions pour travailler sur des dossiers précis tels que Pagaies Couleurs, formation, ... Pour faire face à l'augmentation du budget, proposition de diminution du taux de remboursement des frais kilométriques mais étendue à l'ensemble des acteurs fédéraux. Proposition à faire à la commission sportive..
- **CFD/2002/1116-II.H.a. :** Commission mixte UNSS-FFCK - Démission de Yannick LE BORGNE. Appel à candidature (géré par Antoine GOETSCHY).
- **CFD/2002/1116-II.H.b. :** Commission mixte FFSU-FFCK - Nécessité d'une réflexion commune pour l'organisation des Championnats de France et du Monde.
- **CFD/2002/1116-IV.B. :** Convention avec la Nouvelle Calédonie - Reprendre la convention Wallis et Futuna sauf en ce qui concerne les modalités financières. Propositions : soit ils gardent leur assureur, soit ils s'engagent auprès de la MAIF. Ristourne par licencié et adhésion club. Somme reversée sert à payer un voyage vers la métropole pour une réunion statutaire. Principe de ristourne : 4 tranches : de 0 à 100 licenciés : 1500 euros (forfait), de 100 à 1000 licenciés : 4000 euros maxi (progression linéaires), de 1000 à 5000 licenciés : 6000 euros maximum (progression linéaire) et au-delà de 5000 licenciés : 7000 euros maximum. Votes : Adopté à la majorité, 17 pour, 1 abstention..
- **CFD/2002/1116-IV.C. :** Situation de la commission Freestyle/Wave ski : Avenir de la commission : redynamisation en cours avec de nouvelles personnes suite aux problèmes rencontrés après un centrage trop important sur le haut niveau.
- **CFD/2002/1116-V. :** Divers - Le Conseil fédéral souligne notamment le besoin d'une commission nationale Patrimoine Nautique forte pour traiter des problèmes autres que ceux liés à l'accès à l'eau et les recensements des sites de pratique (travail effectué en relation avec les commissions d'activités).

Dates des prochaines réunions :

➢ **Réunions du Bureau exécutif :**
- Vendredi 10 janvier 2003 de 18h00 à 22h00 au siège fédéral
- Vendredi 24 janvier 2003 de 18h00 à 22h00 au siège fédéral
- Jeudi 13 février 2003 de 18h00 à 22h00 au siège fédéral
- Vendredi 14 mars 2003 de 18h00 à 22h00 au siège fédéral
- Vendredi 4 avril 2003 de 18h00 à 22h00 au siège fédéral

➢ **Réunions du Conseil fédéral :**
- Samedi 25 janvier 2003 de 9h30 à 16h00 au siège fédéral
- Samedi 5 avril 2003 de 8h30 à 10h00 à l'INSEP

➢ **Réunions de la Commission sportive :**
- Samedi 25 janvier de 16h00 à 21h00 au siège fédéral

➢ **Assemblée générale 2002 :**
- Samedi 5 avril 2003 de 10h00 à 19h00 à l'INSEP

écoute dopage 0 800 15 2000

Le numéro vert Ecoute Dopage (0 800 15 2000) est un espace d'écoute privilégié destiné à aider et orienter efficacement les sportifs en difficulté face au dopage et toutes les personnes concernées de près ou de loin par les questions concernant le dopage. Ce numéro vert national gratuit est confidentiel et anonyme. Il fonctionne du lundi au vendredi de 10h à 20h.
Les chargés d'accueil téléphonique d'"Ecoute Dopage" sont des psychologues du sport et un médecin du sport qui ont reçu une formation spécialisée sur le dopage et la toxicomanie. Soumis au secret professionnel, ils garantissent l'anonymat et la confidentialité qui permet aux appelants de s'exprimer sans risque de jugement.
Les bilans des quatre années de fonctionnement soulignent largement l'importance et l'évolution inquiétante de la consommation de produits énergétiques ou dopants dans tous les milieux sportifs. Il ressort également des statistiques sur les différents modes de connaissance du numéro vert que les sportifs et leur entourage restent sous informés sur l'existence de ce numéro vert par les fédérations sportives.
Les clubs, comités et athlètes, ainsi que ceux qui s'engagent à leurs côtés, sont invités à faire le meilleur usage de ce service téléphonique et de le faire connaître autour d'eux.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Lors de sa réunion du 16 novembre 2002, le Conseil fédéral a adopté à l'unanimité le texte de l'article 29 du Règlement intérieur ainsi que le texte de l'annexe comportant des extraits du Code de la santé publique. Ces textes concernant la LUTTE CONTRE LE DOPAGE.

L'article 29 (voir pages suivantes) remplace, dès à présent, l'article 28-2 « Lutte contre le dopage » du règlement intérieur tel qu'il figure aux pages 77, 78, 79, 80 et 81 du Guide Club 2003.
Nous demandons à tous les présidents de clubs et à tous les entraîneurs et cadres techniques de prendre connaissance des dispositions en matière de lutte contre le dopage, exprimées dans ce nouvel article 29, celles-ci étant conformes aux directives du ministère des Sports dans son décret ministériel n° 2001-36 du 11 janvier 2001. Ce décret, ainsi que le Code de la santé publique dans son livre VI "Lutte contre le dopage", définissent, très précisément, la composition et les attributions des commissions de lutte contre le dopage, des fédérations sportives, de 1ère instance et d'appel. Par rapport aux dispositions du précédent article 28-2 du règlement intérieur, celles de l'article 29 et de son annexe sont beaucoup plus précises et plus claires.
Si vous souhaitez avoir des précisions sur certains alinéas de l'article 29, je suis à votre disposition pour vous les apporter, par courrier ou par E-mail (mon adresse figurant à la page 288 du Guide Club 2003).
Par ailleurs, vous trouverez, avec ce numéro de CKI, une affichette concernant la lutte contre le dopage que nous vous demandons d'apposer, bien visiblement, dans votre club. Vous pourrez aussi accompagner cet affichage par une information auprès de vos adhérents, concernant les risques qu'entraîne le dopage, et sur les moyens de les éviter. Enfin, si vous le souhaitez, je suis à votre disposition pour venir chez vous parler de la lutte contre le dopage, par exemple lors d'une assemblée générale, de votre comité régional ou de votre comité départemental.

Guy COURTAUD
Président de la Commission de lutte contre le dopage, 1ère instance

ARTICLE 29 DU REGLEMENT INTERIEUR, REMPLAÇANT L'ARTICLE 28.2

ARTICLE 29 : LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Conformément au décret ministériel n° 2001-36 du 11 janvier 2001, il est institué au sein de la Fédération Française de Canoë-Kayak deux organes disciplinaires de lutte contre le dopage : une commission de 1ère instance et une commission d'appel.

Chacune de ces commissions est composée de 5 membres titulaires et d'un membre suppléant. Quatre membres titulaires plus le membre suppléant sont choisis hors du conseil fédéral. Un membre titulaire au moins appartient à une profession de santé, un membre est choisi en raison de ses compétences juridiques.

La durée du mandat est fixée à 4 ans et les membres des organes disciplinaires et leurs présidents sont désignés par le conseil fédéral.

En cas d'absence ou d'empêchement définitif du président, un membre de l'organe disciplinaire est désigné pour assurer la présidence selon les modalités suivantes : le président de la fédération désignera un nouveau président parmi les 5 membres de la commission et en informera le conseil fédéral et le bureau exécutif.
Lorsque l'empêchement définitif d'un membre est constaté, un nouveau membre est désigné dans les mêmes conditions que son prédécesseur pour la durée du mandat restant à courir.

Les organes disciplinaires de 1ère instance et d'appel se réunissent sur convocation de leur président. Chacun d'eux ne peut délibérer valablement que lorsque trois au moins de ses membres sont présents. En cas d'absence du président c'est le membre le plus âgé qui assure l'intérim de la présidence.
Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par un membre de l'organe disciplinaire.
En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Les débats devant les organes disciplinaires ne sont pas publics sauf demande contraire formulée, avant l'ouverture de la séance par l'intéressé ou ses défenseurs.

Le Président de la fédération ne peut être membre d'aucune commis-sion disciplinaire. Les membres désignés ne peuvent prendre part aux délibérations de leur commission lorsqu'ils ont un intérêt à l'affaire ou un rapport direct avec la personne dont le cas est soumis à la commission. A l'occasion d'une même affaire, nul de peut siéger dans l'organe disciplinaire d'appel s'il a siégé dans l'organe disciplinaire de première instance. En cas d'impossibilité ou d'empêchement de siéger d'un des membres des commissions, il est remplacé par le membre suppléant sur la requête du Président de la commission.

Les membres des commissions de 1ère instance et d'appel sont astreints à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont ils ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions.

Toute infraction à cette disposition entraîne l'exclusion du membre de la commission par décision du Ministre chargé des sports sur proposition du Président de la fédération.

29.1. – Interdictions

Aux termes de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique :
Il est interdit, au cours des compétitions et des manifestations sportives ainsi que lors des entraînements et des stages divers organisés ou agréés par la fédération ou par les structures affiliées ou associées :
- d'utiliser des substances ou procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété,
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

Les substances et procédés mentionnés au présent article sont déterminés par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.

Aux termes de l'article L. 3631-3 du même code :
Il est interdit de prescrire, sauf dans les conditions fixées aux 2ème et 3ème alinéas de l'article L. 3622-3 de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer aux sportifs participants aux compétitions et manifestations sportives ainsi que lors des entraînements et stages divers, une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à l'article L. 3631-1, ou de faciliter leur utilisation ou d'inciter à leur usage.
Il est interdit de se soustraire ou de s'opposer, par quelque moyen que ce soit, aux mesures de contrôle prévues par les dispositions du code de la santé publique.

29.2.1. – Enquêtes et contrôles

Tous les organes, agents et licenciés de la fédération sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application des articles L. 3632-1 et suivants du code de la santé publique, que ces procédures aient été entreprises sur instruction du ministre chargé des sports ou à la demande de la fédération, celle-ci agissant de sa propre initiative ou à l'instigation de la Fédération Internationale de Canoë.

29.2.2.

Les enquêtes et contrôles mentionnés aux articles L. 3632-1 et suivants du code de la santé publique peuvent être demandés par le Président de la fédération, un président de comité régional ou un président de comité départemental.
Si la demande émane du Président de la fédération, elle est adressée au ministre des sports. Si elle émane d'un président de comité régional ou de comité départemental, elle est adressée au directeur régional de la jeunesse et des sports.

29.2.3.

Peut être choisi par le responsable de la manifestation (le R1), par un cadre technique responsable d'un centre d'entraînement ou d'un stage en tant que membre délégué de la fédération, pour assister le médecin agréé, à sa demande, lors des compétitions, manifestations sportives ou aux entraînements y préparant :
- un membre du comité d'organisation de l'épreuve sportive ou de la manifestation,
- un membre de l'encadrement du centre d'entraînement ou du stage,
- un dirigeant élu par une structure émanant de la FFCK.

Nul ne peut être choisi comme membre délégué de la fédération s'il est un membre d'une commission disciplinaire.

29.3.1. - Dispositions relatives à la commission de 1ère instance

Instruction du dossier :

Il est désigné au sein de la fédération par le Président de celle-ci, une ou plusieurs personnes chargées de l'instruction des affaires soumises à la commission de 1ère instance.
Ces personnes ne peuvent être membre d'une des commissions disci-plinaires prévues par le règlement intérieur et ne peuvent avoir un intérêt direct ou indirect à l'affaire.
Elles sont astreintes à une obligation de confidentialité pour les faits, actes et informations dont elles ont pu avoir connaissance en raison de leurs fonctions. Toute infraction à cette disposition entraîne l'exclusion de l'organe discipli-

naire et sera en outre sanctionnée par la commission de discipline de 1ère instance. Elles reçoivent délégation du Président de la fédération pour toutes les correspondances relatives à l'instruction des affaires.
Dès lors qu'une infraction a été constatée, le représentant de la fédération chargé de l'instruction ne peut clore de lui-même une affaire, même si des justifications thérapeutiques sont alléguées par l'intéressé.
La commission de 1ère instance est tenue de prendre une décision, y compris en cas de clôture du dossier.

29.3.2.

Lorsqu'une affaire concerne une infraction aux dispositions de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, le Président de la fédération adresse à la personne chargée de l'instruction :
- le procès-verbal de contrôle établi par le médecin agréé, relatant les conditions dans lesquelles les prélèvements et examens ont été effectués,
- le procès-verbal du résultat d'analyse établi par le laboratoire d'analyses agréé.

29.3.3.

Lorsqu'une affaire concerne un membre licencié qui a prescrit, sauf dans les conditions fixées aux 2ème et 3ème alinéas de l'article L. 3622-3 du code de santé publique, cédé, offert, administré ou appliqué aux sportifs participant aux compétitions et manifestations organisées ou agréées par la fédération, une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à l'article L. 3631-1 du même code, facilité leur utilisation ou incité à leur usage, le Président de la fédération adresse à la per-sonne chargée de l'instruction les procès-verbaux de contrôle ainsi que tous les éléments utiles non couverts par le secret de l'instruction défi-nis à l'article 11 du code de procédure pénale.

29.3.4.

Lorsqu'une affaire concerne un membre licencié qui s'est soustrait ou opposé par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôles prévues par les articles L. 3632-1 et suivants du code de santé publique, le Président de la fédération adresse à la personne chargée de l'instruction le procès-verbal établi en application de l'article L. 3632-2 du même code ainsi que tous les éléments utiles non couverts par le secret de l'instruction définis à l'article 11 du code de procédure pénale.

29.3.5.

La personne chargée de l'instruction informe l'intéressé et, le cas échéant, les personnes investies de l'autorité parentale, qu'une procédure disciplinaire est engagée à son encontre par l'envoi d'un document énonçant les griefs retenus, sous forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception permettant de faire la preuve de sa réception par le destinataire.
Le document énonçant les griefs retenus doit être accompagné soit du résultat de l'analyse prévue par l'article L. 3632-2 du code de la santé publique, soit du procès-verbal de contrôle constatant le refus de se soumettre à celui-ci.
Il doit mentionner la possibilité pour l'intéressé de demander par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la lettre recommandée prévue plus haut, qu'il soit procédé à ses frais, à une seconde analyse dans les conditions prévues par le décret n° 2001-36 du 11 janvier 2001 susvisé. Le délai de cinq jours est porté à dix jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.
Une liste d'experts agréée par le ministre chargé des sports et par le ministre de la santé est transmise à l'intéressé afin que celui-ci puisse, en demandant une seconde analyse, désigner un expert.
La date de la seconde analyse devra être arrêtée, dans le respect du calendrier fixé par la loi, en accord avec le laboratoire agréé en application de l'article L. 3632-2 du code de la santé publique et, le cas échéant, avec l'expert désigné par l'intéressé. Les résultats seront communiqués dans les conditions prévues à l'article 29.3.2 du présent règlement intérieur.
Le délai de quatre mois court à partir de la réception par la fédération du procès-verbal d'analyse de la contre expertise.

29.3.6.

Au vu des éléments du dossier, le chargé de l'instruction établit, dans un délai maximum de cinq semaines, un rapport qu'il adresse au Prési-dent de la commission de 1ère instance.
Ce délai court, dans le cas d'une infraction aux dispositions de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, à compter du jour de la réception par la fédération d'un procès-verbal d'infraction constitué par le procès-verbal de contrôle prévu à l'article L. 3236-2 du même code et
Par le rapport d'analyse faisant ressortir l'utilisation d'une substance ou d'un procédé interdit.
Ce délai court, en cas d'infraction aux articles L. 3631-3 et 3632-3 du même code, à compter du jour de réception, par la fédération, du procès-verbal de contrôle et des éléments mentionnés aux articles 29.3.3 et 29.3.4 du présent règlement intérieur.

L'intéressé, accompagné le cas échéant des personnes investies de

29.3.7

L'intéressé, accompagné le cas échéant des personnes investies de l'autorité parentale, est convoqué par le Président de la commission de 1ère instance devant la dite commission, par lettre recommandée avec accusé de réception, quinze jours au moins avant la date de la séance.
L'intéressé peut être assisté d'un ou de plusieurs défenseurs de son choix. S'il ne parle ou ne comprend pas suffisamment la langue française, il peut bénéficier de l'aide d'un interprète aux frais de la fédération.
L'intéressé ou son défenseur peut consulter avant la séance le rapport et l'intégralité du dossier. Il peut demander que soient entendues les personnes de son choix, dont il communique le nom huit jours au moins avant la réunion de la commission.
Le Président de la commission peut refuser les demandes d'audition qui paraissent abusives.

29.3.8.

Lors de la séance, le chargé de l'instruction présente oralement son rapport. Il peut aussi demander au Président de la commission de le présenter. Le Président de la commission de 1ère instance peut faire entendre par celle-ci toute personne dont l'audition lui paraît utile. Si une telle audition est décidée, le Président en informe l'intéressé avant la séance.
L'intéressé et, le cas échéant, ses défenseurs sont invités à prendre la parole en dernier.

29.3.9.

La commission de 1ère instance délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé et de ses défenseurs, des personnes entendues à l'audience et du chargé de l'instruction. Elle statue par une décision motivée.
La décision doit être prise à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante. La décision est signée par le Président et le secrétaire de séance.
Elle est aussitôt notifiée par lettre recommandée avec accusé de récep-tion. La notification mentionne les voies et les délais d'appel prévus à l'article 29.4.1 du présent règlement intérieur.
La décision est également notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage et au ministre chargé des sports.

29.3.10.

La commission de 1ère instance doit se prononcer dans un délai de dix semaines à compter de la réception par la fédération du procès-verbal de contrôle et du rapport d'analyse du laboratoire d'analyses agréé.
Faute d'avoir statué dans ce délai, la commission de 1ère instance est dessaisie et l'ensemble du dossier est transmis à la commission d'appel.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMMISSION D'APPEL

29.4.1.

La décision de la commission de 1ère instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par les personnes investies de l'autorité parentale, dans un délai de dix jours à partir de la date de réception de la notification de la décision.
Ce délai est porté à quinze jours lorsque l'intéressé est domicilié hors de la métropole.
L'exercice du droit d'appel ne peut être subordonné au versement d'une somme d'argent à la fédération ou limité par une décision d'un organe fédéral.
L'appel est suspensif.
Lorsque l'appel émane d'une fédération, la commission d'appel en donne communication à l'intéressé et fixe le délai dans lequel celui-ci peut produire ses observations.

29.4.2.

La commission d'appel statue en dernier ressort.
Elle se prononce au vu du dossier de première instance et des produc-tions d'appel, dans le respect du principe du jugement contradictoire.
Le Président désigne, parmi les membres de la commission d'appel, un rapporteur qui établit un rapport exposant les faits et rappelant les conditions du déroulement de la procédure. Ce rapport est présenté oralement en séance.
Les dispositions des articles 29.3.7, 29.3.8 et 29.3.9 sont applicables devant la commission d'appel, à l'exception du premier alinéa de l'article 29.3.8 et des deux derniers alinéas de l'article 29.3.9.
La commission d'appel doit se prononcer dans le délai maximum de quatre mois à compter de la réception par la fédération du procès-verbal de contrôle et du rapport d'analyse du laboratoire d'analyses agréé. Faute d'avoir statué dans ce délai, elle est dessaisie et l'ensemble du dossier est transmis au Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage.

29.4.3.

La décision de la commission d'appel est notifiée à l'intéressé, au Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage et au ministre chargé des sports par lettre recommandée avec accusé de réception.
La notification doit préciser le tribunal administratif devant lequel la décision peut faire l'objet d'un recours, ainsi que le délai de recours.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

29.5.1.

Les sanctions applicables sont :
1. des pénalités sportives telles que :
   a) le déclassement,
   b) la disqualification,
   c) la rétrogradation dans le classement national.

2. des sanctions disciplinaires choisies parmi les mesures ci-après, à l'exclusion de toute sanction pécuniaire :
   a) l'avertissement,
   b) la suspension de compétition ou d'exercice de fonction,
   c) le retrait provisoire de la licence,
   d) la radiation.

En cas de première infraction, la suspension de compétition peut être remplacée, avec l'accord de l'intéressé et, le cas échéant, celui de son représentant légal, par l'accomplissement pendant une durée limitée, d'activités d'intérêt général au bénéfice de la fédération ou d'une asso-ciation sportive.

La commission concernée fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions.
Les sanctions d'une durée inférieure à six mois ne peuvent être effec-tuées en dehors des périodes de compétition.

29.5.2.

Lorsque la commission a estimé au vu du résultat de l'analyse initiale, confirmé le cas échéant par celui de la seconde analyse, que l'intéressé à méconnu les dispositions de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2° de l'article 29.5.1 du présent règlement, sont au maximum de trois ans.
Si une deuxième infraction a été commise pour le fait de dopage dans un délai de cinq ans à compter de la date de la première infraction, la radiation peut être prononcée.

29.5.3.

En cas de première infraction aux dispositions de l'article L. 3632-3 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2° de l'article 29.5.1 du présent règlement sont au maximum de trois ans.
En cas de deuxième infraction, la radiation peut être prononcée.

29.5.4.

En cas de première infraction aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 3631-3 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2° de l'article 29.5.1 du présent règlement sont au maxi-mum de dix ans.
En cas de deuxième infraction, la radiation peut être prononcée.

29.5.5.

En cas de première infraction aux dispositions du second alinéa de l'article L. 3631-3 du code de la santé publique, les sanctions prévues aux b et c du 2° du présent règlement sont au maximum de cinq ans.
En cas de deuxième infraction, la radiation peut être prononcée.

29.5.6.

Pour l'application des articles 29.5.2, 29.5.3, 29.5.4 et 29.5.5 ci-dessus, le sursis ne peut être accordé en tout ou partie pour les sanctions prévues aux b et c du 2° de l'article 29.5.1 du présent règlement qu'en cas de première infraction.
La sanction assortie du sursis est réputée non avenue si, dans un délai de trois ans, l'intéressé n'a pas commis une nouvelle infraction aux articles L. 3631-1, L. 3631-3 et L. 3632-3 du code de la santé publique suivie d'une sanction. Toute nouvelle infraction à ces articles dans ce délai emporte la révocation du sursis.

29.5.7.

Lorsqu'un sportif ayant fait l'objet d'une sanction en application de l'article L. 3634-1 du code de la santé publique sollicite le renouvelle-ment ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne ce renouvellement ou cette délivrance à la production du certificat nominatif prévu à l'article L. 3613-1 du code de la santé publique.

29.5.8.

La Commission de 1ère instance de lutte contre le dopage et la Commission d'appel peuvent décider de saisir le Conseil de prévention et de Lutte contre le Dopage d'une demande d'extension de la sanction disciplinaire qui a été prononcée, aux activités de l'intéressé relevant d'autres fédérations conformément aux dispositions de l'article L. 3634-2 du code de la santé publique.

29.5.9.

Dans le cas ou la fédération a connaissance qu'une personne non-licenciéee a contrevenu aux dispositions des articles L. 3631-1, L. 3631-3 et L. 3632-3 du code de la santé publique, le Conseil de Prévention et de Lutte contre le Dopage et le ministre chargé des sports sont avisés par le Président de la fédération.
Lorsqu'une personne non-licenciée à la Fédération Française de Canoë Kayak et licenciée à une fédération étrangère à contrevenu aux dispositions des articles L. 3631-3 et L. 3632-3 du code de la santé publique, le Président de la fédération adresse copie des procès-verbaux de contrôle et d'analyses à la fédération de l'intéressé ainsi qu'à la FIC.

29.5.10.

La décision définitive, sauf en cas de relaxe, sera publiée par
Les instances fédérales.

ANNEXE A L'ARTICLE 29 DU REGLEMENT INTERIEUR

Extraits du Code de la Santé Publique – Livre VI : Lutte contre le dopage

CHAPITRE II – Conseil de prévention et de lutte contre le dopage.

Articles en référence, figurant dans l'article 29 du règlement intérieur fédéral

TITRE PREMIER : **Prévention et lutte contre le dopage.**
CHAPITRE III : **Dispositions communes**

L.3613-1- Des antennes médicales de lutte contre le dopage sont agréées par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports. Elles organisent des consultations ouvertes aux personnes ayant eu recours à des pratiques de dopage. Ces consultations sont anonymes à la demande des intéressés. Elles leur proposent, si nécessaire, la mise en place d'un suivi médical. Les personnes ayant bénéficié de ce suivi médical peuvent demander au médecin qui les aura traitées un certificat nominatif mentionnant la durée et l'objet du suivi. Les conditions d'agrément et de fonctionnement des antennes médicales de lutte contre le dopage sont fixées par décret. Chaque antenne est dirigée par un médecin qui en est le responsable.

TITRE II : **Surveillance médicale des sportifs.**
CHAPITRE II : **Rôle des médecins**

L.3622-1- La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, valable pour toutes les disciplines à l'exception de celles mentionnées par le médecin et de celles pour lesquelles un examen plus approfondi est nécessaire et dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et des sports. La délivrance de ce certificat est mentionnée dans le carnet de santé.

L.3622-3- Le sportif participant à des compétitions organisées ou agréées par les fédérations sportives fait état de sa qualité lors de toute consultation médicale qui donne lieu à prescription. Si le praticien estime indispensable de prescrire des substances ou des procédés dont l'utilisation est interdite en application de l'arrêté prévu à l'article L.3631-1, il informe par écrit l'intéressé de l'incompatibilité avec la pratique sportive qui en résulte. Il mentionne avoir délivré cette information sur l'ordonnance remise au sportif. S'il prescrit des substances ou des procédés dont l'utilisation est, aux termes du même arrêté, compatible sous certaines conditions avec la pratique sportive, le praticien informe par écrit l'intéressé de la nature de cette prescription et de l'obligation qui lui est faite de présenter l'acte de prescription à tout contrôle.

TITRE III : **Interdictions, contrôles et sanctions.**
CHAPITRE PREMIER : **Agissements interdits.**

L.3631-1- Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives ou en vue d'y participer :
- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou masquer l'emploi de substances ou de procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

Les substances et procédés mentionnés au présent article sont déterminé par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports.

L.3631-3- Il est interdit de prescrire, sauf dans les conditions fixées aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.3622-3, de céder, d'offrir, d'administrer ou d'appliquer aux sportifs participant aux compétitions et manifestations mentionnées à l'article L.3631-1, une ou plusieurs substances ou procédés mentionnés à cet article, ou de faciliter leur utilisation ou de d'inciter à leur usage. Il est interdit de se soustraire ou de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par les dispositions du présent livre.

CHAPITRE II : **Contrôles et constats des infractions.**

L.3632-1- Outre les officiers et agents de police judiciaire agissant dans le cadre des dispositions du Code de procédure pénale, sont habilités à procéder aux contrôles diligentés par me ministre chargé des sports ou demandés par les fédérations et à rechercher et constater les infractions aux dispositions prévues aux articles L.3631-1 et L.3631-3 les fonctionnaires du ministère de la jeunesse et des sports et les médecins agréés par le ministre chargé des sports et assermentés dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; Ces agents et médecins agréés sont tenus au secret professionnel, dans les conditions prévues par l'article 226-13 du Code pénal.

L.3632-2- Les médecins agréés en application de l'article L.3632-1 peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Ils peuvent remettre à un sportif licencié une convocation aux fins de prélèvements ou examens. Ils peuvent être assistés, à leur demande, par un membre délégué de la fédération sportive compétente. Les contrôles prévus par le présent article donnent lieu à l'établissement de procès-verbaux qui sont transmis aux ministres intéressés, à la fédération compétente et au conseil de prévention et de lutte contre le dopage. Un double est laissé aux parties intéressées. Les échantillons prélevés lors des contrôles sont analysés par les laboratoires agréés par le ministre chargé des sports.

L.3632-3- Sous peine de sanctions administratives prévues aux articles L.3634.1, L.3634-2 et L.3634-3, une personne qui participe aux compétitions ou manifestations sportives mentionnées à l'article L.3631-1 ou aux entraînements y préparant est tenue de se soumettre aux prélèvements et examens prévus à l'article L.3632-2.

CHAPITRE IV : **Sanctions administratives.**

L.3634-2- En cas d'infraction aux dispositions des articles L.3631-1, L.3631-3 et L.3632-3, le conseil de prévention et de lutte contre le dopage exerce un pouvoir de sanction dans les conditions ci-après :

1° Il est compétent pour sanctionner les personnes non licenciées participant à des compétitions ou manifestations sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives ou aux entraînements y préparant.
2° Il est compétent pour sanctionner les personnes relevant du pouvoir disciplinaire d'une fédération sportive lorsque celle-ci n'a pas statué dans les délais prévus à l'article L.3634-1. Dans ce cas, il est saisi d'office dès l'expiration de ces délais.
3° Il peut réformer les décisions prises en application de l'article L.3634-1. Dans ce cas, le conseil de prévention et de lutte contre le dopage se saisit dans un délais de huit jours suivant la date à laquelle il a été informé de ces décisions, en application du premier alinéa de l'article L.3612-1.
4° Il peut décider l'extension d'une sanction disciplinaire prononcée par une fédération aux activités de l'intéressé relevant des autres fédérations, de sa propre initiative ou à la demande de la fédération ayant prononcé une sanction.

La saisine du conseil est suspensive.

HAUT NIVEAU OLYMPIQUE : DEVELOPPEMENT DE LA COURSE EN LIGNE OLYMPIQUE EN POLYNESIE

© FFCK/Igor Meijer

L'objectif de cette opération est :
1- **Politique :** Répondre à la demande de la Fédération Tahitienne de Va'a de développement de la Course en Ligne olympique dans les îles. Aujourd'hui le contexte est très favorable : la pratique du Surf-Ski par exemple s'y est considérablement développé (très proche de nos gestuelles), le rêve olympique reste très présent dans l'esprit des pagayeurs, la pirogue se développe en France et en Europe ;
2- **Sportif :** Ce déplacement sera l'occasion de faire de la détection de sportifs accomplis et motivés, de proposer une information (formation) détaillée sur le contexte sportif actuel de la Course en Ligne internationale, sur la stratégie, la méthodologie et les programmes mis en place en métropole.

NOTRE PROPOSITION DE SERVICES

Actions

1- Evaluer la situation d'entraînement locale en rencontrant les entraîneurs locaux (méthodologie, compétence, accueil du concept Course en Ligne ...) dans leurs sites d'évolution (navigation, salle de musculation ...) ;
2- Informer les entraîneurs de notre méthode d'entraînement lors d'une conférence ;
3- Informer les sportifs du contexte actuel olympique et de notre méthode lors d'une réunion d'information ;
4- Réaliser un test d'évaluation (développé couché, tirade planche, course à pied 5000m, bateau monoplace de Course en Ligne : 250m, 2000m) avec les 10 meilleurs dames (en kayak) et les 15 meilleurs hommes (en kayak et/ou en canoë) et 2 sportifs de Haut Niveau français (une dame, un homme) comme valeurs de référence.

Moyens

- Déplacement de 10 jours maximum, dont 3 de voyage, dans de bonnes conditions de vol pour perturber au minimum l'entraînement des sportifs qui feront le voyage. Il y aura sur place tout ce qu'il faut pour bien s'entraîner ;
- Présence du Coordonnateur des Equipes de France de Course en ligne, des meilleurs français : Bâbak AMIR TAHMASSEB et de Nathalie MARIE, de Jean Marc LEJOT chargé de la gestion et de l'entretien du matériel Haut Niveau Course en Ligne à la FFCK ;
- Envoi du cahier des charges du test 1ère quinzaine de décembre 02, afin que les entraîneurs puissent préparer matériellement ce test et les sportifs puissent s'initier à cette pratique ;
- Envoi d'un banc de tirade (matériel très spécifique), d'un bateau K1 VEGA (modèle pour poids moyen) et de son moule la 1ère quinzaine de décembre 2002.

Programme

- Mercredi 29 janvier 2003 : conférence des entraîneurs et réunion d'information des sportifs(ves)
- Jeudi 30 janvier : test de course à pied ;
- Vendredi 31 : test de musculation ;
- Samedi 1er février : test en bateau monoplace sur 250m et 2000m ;

Du mardi 28 janvier au samedi 1er février les après-midi seront consacrées à :
la visite des sites d'entraînement ;
la visite des constructeurs de bateau ;
la préparation des épreuves du test d'évaluation ;

- Dimanche 2 : analyse des résultats des tests. Formulation d'hypothèses de développement ;
- Lundi 3 janvier : réunion d'information des sportifs(ves) et présentation des hypothèses.

LA PARTICIPATION DE LA FEDERATION TAHITIENNE DE VA'A

Avant le séjour

- Réceptionner le matériel envoyé par fret aérien ;
- Assembler le banc de tirade planche (soudure, montage) ;
- Assembler le moule et le bateau (soudure);
- Construction de 2 bateaux nus (sans accastillage) poids maximum 9,5 kg ;
- Convoquer les entraîneurs à la conférence;
- Convoquer les 15 meilleurs sportifs et les 10 meilleures sportives motivés par cette opération, au test et à la réunion d'information ;
- Présenter et préparer les sportifs(ves) aux épreuves du test ;
- Baliser avec des bouées une ligne d'eau de 1000m et une ligne supplémentaire de 250m

Pendant le séjour

- Organiser une formation des fabricants de bateau sur le thème de l'accastillage des 2 kayaks ;
- Organiser les visites de sites d'entraînement (rendez-vous, transport,…) ;
- Organiser la conférence des entraîneurs (salle, vidéo projecteur, documents photocopiés …) ;
- Organiser le test (salle, banc de tirade planche, banc de développé couché, piste d'athlétisme, balisage …) ;
- Organiser une réunion d'analyse des résultats des tests et de formulation d'hypothèses avec 2 responsables de la FTVa'a et 2 ou 3 entraîneurs motivés par cette opération, sur :
  - La participation de sportifs(ves) polynésiens (2 hommes, 2 dames et 1 entraîneur maximum) à la sélection individuelle métropolitaine selon les règles établies (Mantes la Jolie : 1er mai 2003) et le programme d'actions …
  - Le développement de la Course en Ligne en Polynésie : axes de développement, programmes, suivi avec la FFCK, envoi de moules de monoplace dame et de biplace...
- Organiser la réunion d'information des sportifs(ves) (salle, vidéo projecteur …).

Après le séjour

- Choix des hypothèses en partenariat avec la FFCK ;
- Mise en œuvre des hypothèses retenues.

Pascal BOUCHERIT
Coordonnateur des Equipes de France de Course en Ligne

BREVES HAUT NIVEAU

Semaine du sport olympique
6 pagayeurs ont été invités à participer à la 5ème semaine du sport olympique français, qui s'est déroulé à TIGNES (73 – Rhône Alpes) du 14 au 20 décembre 2002. Le Comité national olympique et sportif français organise chaque année ce rassemblement, dans une ambiance conviviale, pour récompenser et honorer des sportifs des disciplines olympiques qui se sont illustrés. Cette semaine est également l'occasion de favoriser, en vue des prochains jeux olympiques d'Athènes 2004, la création d'un esprit « équipe de France olympique » au sein du groupe, constitué cette année de 76 athlètes.
Les 6 membres de la FFCK étaient : Tony ESTANGUET, Fabien LEFEVRE, Christophe et Pierre LUQUET, Patrice ESTANGUET, Laurent BURTZ

Académie des sports
L'académie des sports a décerné à Fabien LEFEVRE la médaille d'or de l'Académie, suite à ses victoires 2002 aux Championnats du Monde et d'Europe de Slalom, ainsi que sa victoire en Coupe du Monde de Slalom.

AZF suite
Le Pôle France de Toulouse subit toujours les suites de l'explosion de l'usine AZF le 21 septembre 2001. Les conditions d'entraînement s'améliorent tout doucement mais restent assez éloignées du standard de la préparation olympique : de nouveaux bâtiments préfabriqués viennent d'être installés, tandis que la vanne d'amener d'eau au bras de la loge est en cours de finition.

Le Guide de l'Animateur-Entraîneur

PRÉFACE DE JEAN-CLAUDE KILLY

LES AUTEURS :
YVES MASSON, JEAN-MICHEL PRONO
PIERRE SALAMÉ ET JEAN-CHRISTOPHE GONNEAUD

LES GRANDS TÉMOINS DU GUIDE :
PASCAL SYLVOZ - OLIVIER BOIVIN
ALAIN LEBAS - PIERRE PESCHIER
BRUNO DAZEUR - JEAN-PAUL GARS
GILLES LELIEVRE - MICHEL DOUX
LIONEL DUBOIS DUNILAC
FRANÇOIS «PACO» MARTINEZ
GUY LYON - MICHEL LARCHEVEQUE
THOMAS TREY D'OUSTEAU - BORIS SAUNIER
CLAUDE BENEZIT - GILLES ZOK
DIDIER HOYER - BERNARD BOUFFINIER
YVES MASSON - BERNARD BREGEON
BRIGITTE GUIBAL - SABINE OLLA

+ 30 FICHES PRATIQUES PRETES A L'EMPLOI !

Le Guide de l'Animateur-Entraîneur : un dispositif complet.

Le guide de l'Animateur-Entraîneur est constitué de trois parties : Les rôles, les commandements et les outils de l'Animateur-Entraîneur.
Cette dernière partie donne à l'ouvrage un aspect pratique et immédiatement opérationnel : mémos, fiches pratiques, fiches de situation. Un certain nombre de ces fiches ont été conçues pour être personnalisées, c'est pourquoi le lecteur les retrouvera à l'intérieur d'un CD-Rom diffusé avec le guide. Enfin, ces fiches seront disponibles sur le site Internet de la FFCK dans leur dernière version.

BON PERSONNEL DE COMMANDE

Remplissez ce formulaire en lettres majuscules. Découpez-le et retournez-le, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :

BOUTIQUE FFCK - 87, quai de la Marne - 94340 JOINVILLE LE PONT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

. ..... Code postal : .....

Ville : ..... Pays : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

☐ **Je souhaite acquérir l'ouvrage "ANIMER POUR GAGNER" au prix de 32 € + frais de port 7 €. Je joins un chèque de 39 € à l'ordre de la Fédération Française de Canoë-kayak.**

Signature

fédération française de canoë-kayak

La Fédération Française de Canoë-Kayak est agréée et soutenue par les ministères des Sports et de l'Ecologie et du Développement durable

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère des Sports

MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Partenaires officiels de la FFCK

EDF Electricité de France

adidas

Partenaire de la CARTE CANOE PLUS

Canoë Kayak Magazine

Partenaires du développement des clubs FFCK

AGEFOS PME

MAIF ASSUREUR MILITANT

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Fournisseurs officiels "Equipes de France 2003"

boreal · Sarany · RC · RIPCURL · ZIGZAG Performance · IDOINE · WINNER PRO

écoute dopage | 0 800 15 2000 |

Canoë Kayak Information n° 96
FEVRIER 2003

Publication de la Fédération Française de Canoë Kayak – B.P. 58
94344 Joinville le Pont Cedex

I.S.S.N. : 02925397

Directeur de la publication :
Christian HUNAUT

Coordination : Anne KAUSS

Ont participé à ce numéro : Boucherit Pascal - Bouffinier Bernard - Bourdon Hélène - Courtaud Guy - CRCK Bretagne - Crouet Stéphanie - Dransart Georges -Fatras Guillaume - Gaillard Francis - Gaime Laurène - Garreau Cédric - Godefroy Laëtitia - Graille Philippe - Heluwaert Alain - Hohler Vincent - Lascourreges Frédéric - Masson Rémy - Maurin Chantal - Pradeau Stéphane - Prono Jean-Michel - Renaud Gisèle - Rzepka Nathalie - Tisserand Rosine - Winiarski Jean-Philippe

imprimerie boudouin - RC Melun 92B0081